

Créer ou reprendre une entreprise

Sommaire

Organismes de conseil et d'accompagnement	p. 2
Formations à la création d'entreprise et d'activité	p. 8
Aides financières	p.11
Hébergement	p.18
Créer son réseau	p.21
Démarches administratives	p.22
Politique des collectivités territoriales	p.23
Informations complémentaires	p.26

AVERTISSEMENT

Ce complément régional ACTUEL Crijpa n'est pas une fiche habituelle...

Cette fiche, en principe et dans l'idéal, n'est pas destinée au public en auto documentation : créer une entreprise n'est pas une démarche facile et **se lancer seul**, sans aucun accompagnement, **est fortement déconseillé**.

C'est pourquoi si nous destinons quand même ce document à vous, porteurs de projet, il est essentiel de l'utiliser conjointement avec un professionnel dont le métier est d'accompagner les futurs créateurs d'activité économique (voir ci-après la partie « Organismes de conseil et d'accompagnement » page 2).

Ce n'est pas davantage un « Guide de la création d'entreprise » au sens habituel.

C'est-à-dire qu'en le refermant, vous ne saurez pas tout sur la création d'entreprise ; vous n'y trouverez pas tous les organismes qui de près ou de loin offrent des services ou des prestations dans ce domaine, et ceci pour au moins deux raisons :

- d'une part, selon la nature et l'avancement de votre projet, votre âge, votre statut... vous ne devez vous adresser seulement qu'à un très petit nombre d'entre eux.
- d'autre part notre but étant de vous faire **gagner du temps et de l'efficacité pour atteindre votre objectif**, nous vous présentons dans ce document les organismes qui selon nous, répondent aux critères suivants :

- ⇒ Accueil de projets d'activité économique, quel que soit le domaine (marchand, économie sociale et solidaire...) ou la forme, y compris associative.
- ⇒ Compétence territoriale en Provence Alpes voire en région PACA.
- ⇒ Qualité des (de la) personne(s) accueillant les porteurs de projets.
- ⇒ Adéquation avec le public du CRIJ Provence Alpes : jeunes principalement, qu'ils soient étudiants ou en reconversion professionnelle, demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du RSA...
- ⇒ Et enfin, facilité à contacter et à donner un rendez-vous pour un 1^{er} entretien.

C'est pourquoi, il ne faut pas chercher à y retrouver tous les acteurs de l'accompagnement, du conseil et du financement, ce qui est possible par contre sur le site de l'APCE (Agence pour la création d'entreprises) : www.apce.com

Différentes éditions de guides concernant la création d'entreprise donnent aussi des listes d'organismes, voir la partie Informations complémentaires page 25.

A NOTER

Pour la plupart des structures citées, nous avons rencontré au moins une des personnes y travaillant, sur place ou par téléphone, et nous donnons ses coordonnées avec son accord. Pour les autres, la source d'information est le site Internet.

Nous espérons que vous trouverez dans ce document, les outils nécessaires pour rencontrer le bon interlocuteur au bon moment, pour vous accompagner et vous aider dans la réalisation de votre projet.

Organismes de conseil et d'accompagnement

Vous avez une idée, ou beaucoup d'idées et vous voulez en faire un métier en créant une entreprise : en aucun cas il ne faut se précipiter, par exemple pour connaître les aides financières ou les démarches d'immatriculation.

Au contraire, il faut prendre le temps nécessaire pour bien préparer son projet afin de lui donner toutes les chances de réussir et surtout de durer.

Il s'agit de **suivre un processus par étapes**, toutes importantes et nécessaires, **et pour cela se faire aider par des organismes de conseil et d'accompagnement**, dont les prestations sont souvent gratuites selon la situation de chacun.

C'est d'autant plus important qu'il est absolument établi que la plupart des entreprises qui ne durent pas **doivent leur échec à un manque de préparation de leur projet de départ et à un manque d'accompagnement et/ou de suivi.**

Les étapes

- Bien définir son idée (ou passer de la réflexion à l'idée précise)
- Passer de l'idée au projet
- faire une « Etude de marché » : observer, analyser
- Prévoir les finances
- Convaincre = le « business plan »
- Choisir un statut juridique
- Définir une « stratégie de développement » de l'entreprise (à définir à l'avance, même si elle doit changer)
- Prévoir et accomplir les formalités administratives

Encore une fois, il ne s'agit pas ici de vous donner un « mode d'emploi de la création d'entreprise », tant il appartient à chacun de construire son propre parcours.

Tous les organismes présentés ci-dessous ne sont pas compétents dans toutes les étapes de votre parcours ! Certains vont vous aider au début du processus, pour passer de la vague idée au projet plus concret, d'autres vont proposer une offre plus globale, d'autres encore ne vont s'occuper que de projets déjà bien avancés, certains enfin sont plutôt des financeurs.

Par ailleurs, il faut trouver le bon interlocuteur qui prenne le temps de vous écouter, avec neutralité, alors que beaucoup préfèrent que vous arriviez avec un projet déjà avancé. Il est important que s'établisse entre l'accompagnateur et le porteur de projet une bonne relation de confiance et de respect.

A NOTER

La **Maison de l'emploi (MDE) de Marseille** a un rôle essentiel en matière de création d'entreprise, puisque tout/e futur/e créateur/trice peut assister à une information collective gratuite, quel que soit son statut (demandeur d'emploi, RSA, salarié, étudiant...). Des réunions d'une demi-journée sont proposées chaque semaine à Marseille, sur rendez-vous : Tél : 04 91 95 04 75

→ PAR QUI SE FAIRE ACCOMPAGNER ? COMMENT CHOISIR SON ACCOMPAGNATEUR ?

Si votre projet en est au début, si c'est juste une simple idée, vous pouvez contacter d'abord :

le Centre Régional Information Jeunesse Provence - Alpes (CRIJPA) et son réseau de BIJ et PIJ, implantés dans 4 départements (Bouches du Rhône, Alpes de haute Provence, Hautes Alpes, Vaucluse).

Pour ce service particulier, le CRIJ Provence Alpes a créé dans ses murs un Espace Initiatives Jeunes.

Espace initiatives jeunes/CRIJPA

CRIJPA

Espace initiatives jeunes -EIJ

96 la Canebière
13001 Marseille
Tél : 04 91 24 33 50
initiatives@crijpa.com
www.crijpa.com

Accueil **sur rendez-vous** et pour **faire le point**, en fonction de la nature du projet, de son avancement, de la situation du porteur de projet, aide au choix de la ou les structure(s) experte(s) accompagnante(s) les mieux adaptées. Accès aux fiches professionnelles APCE, par secteur d'activité.

Point relais « **Envie d'Agir / Défi Jeunes** » dispositif d'appui à la création d'activité (voir ci-après Paragraphe Aides Financières), Point relais « **13 Initiatives jeunes** », dispositif du Conseil général des Bouches du Rhône dont le « Coup de Cœur » peut concerner une création d'activité (voir ci-après Paragraphe Aides Financières), Informations aussi sur l'ensemble des aides aux projets, nationales et régionales.

⇒ à votre disposition :

Accès Internet, documentation avec notamment le « *Kit Jeunes Initiatives* » édité par le CIDJ pour la partie nationale et par le CRIJPA pour la partie Provence - Alpes (liste de tous les dispositifs d'aides, bourses, prix, fondations, concours... pour tout type de projet). Et les fiches « Création d'association », « Aides aux projets »...

Cité des Métiers

Cité des métiers

4 rue des Consuls

13002 Marseille

Tél : 04 96 11 62 70

www.citedesmetiers.fr

Farida CHAOU, référente Pôle création d'activité.

La Cité des Métiers reçoit tout public sans rendez-vous, tous les jours : le lundi de 14h à 18h00, du mardi au samedi de 10h à 18h00.

Plusieurs pôles d'information dont un pôle consacré à la création d'activité.

Documentation : ouvrages, revues spécialisées, fiches de l'APCE.

Orientation vers l'interlocuteur adapté.

"Les Lundis de la Création », informations sur différents thèmes (le statut d'auto entrepreneur, entreprendre en couveuse, créer son association...).

CIDF - Centre d'information sur le droit des femmes

CIDFF Phocéén

Stéphanie Houerrou

1 rue de Forbin, Immeuble «Le Strasbourg 2»

13003 MARSEILLE.

Tél : 04 96 11 07 99

cidf.emploi@wanadoo.fr

www.infofemmes13.com

Le réseau national des CIDFF

Intervient entre autres sur la création d'activité et l'appui aux projets innovants et réalise une mission d'intérêt général confiée par l'Etat. Leur objectif est de favoriser l'accès aux droits et à l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle du public, en particulier les femmes (mission de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes).

Le CIDFF Phocéén, au sein de son

B.A.I.E. (Bureau d'Accueil

Individualisé vers l'Emploi et la

création d'activité), accueille les

porteurs et porteuses de projets de toute nature en entretien individuel

pour élaborer et accompagner un projet professionnel. **Atelier collectif**

« Re'Active » pour soutenir

l'autonomie des femmes par une

approche globale d'un projet de vie.

Information juridique.

Source : site du CIDFF Phocéén

Réseau régional :

CIDF Arles

Espace Chiavary

12 boulevard Emile Zola

13200 Arles

Tél : 04 90 93 47 76

cidfarles@wanadoo.fr

En partenariat avec la CCI

Permanences création d'entreprises

Chambre de Commerce et

d'Industrie du Pays d'Arles : 1er et

4 ème jeudi du mois de 14h à 17h, sur

RDV au 04 90 99 08 08 (pôle création d'entreprise)

CIDF 04

Pôle social

18 rue Aubin

04000 Digne les bains

Tél : 04 92 36 08 48

Première information sur le statut juridique et les aides financières puis renvoi sur les structures spécialisées

CIDF 05

L'Edelweiss

4 bis, place du Révelly

05000 Gap

Tél : 04 92 51 35 94

Entretiens personnalisés sur la création d'entreprise

CIDFF

VIF - Vaucluse Information Femmes

81 boulevard Jules Ferry

84000 Avignon

Tél : 04 90 86 41 00/04 90 82 76 56

Tél : 04 90 27 31 42

vif-cidf@wanadoo.fr

B.A.I.E. (Bureau d'Accueil

Individualisé vers l'Emploi et la

création d'activité), accueille les

porteurs et porteuses de projets de

toute nature : information et une

orientation adaptée et ciblée vers les

structures partenaires du territoire.

Information juridique gratuite

Source : <http://cidff84.over-blog.com>

Pour les étudiants

Plate-forme d'orientation et d'insertion professionnelle de l'université Paul Cézanne

Cézanne

www.poip.univ-cezanne.fr

rubrique création et reprise d'entreprise

Odil, outil en ligne pour les 1ers éléments

d'une étude de marché

<http://www.insee.fr/fr/publics/default.asp?page=entreprises/odil.htm>

→ CONSEILS ET ACCOMPAGNEMENT DE PROJET

Pôle Emploi

Pôle emploi propose à tout public (et pas seulement aux demandeurs d'emploi) ayant un projet de création ou reprise d'entreprise, même pas très avancé, des actions gratuites d'information, d'évaluation, d'accompagnement. En toute logique, il sera utile d'avoir au préalable assisté à la réunion gratuite d'information sur la création d'entreprise organisée au plus près de chez vous et dans un délai le plus bref, par des professionnels réunis par la **MDE - Maison de l'Emploi de Marseille**. **Prendre rendez-vous par téléphone :** Tél : 04 91 95 04 75, voir p.2

1 - Une documentation spécifique création/reprise d'entreprise est disponible :

- Dans les **Pôle Emploi**, des plaquettes d'informations spécifiques (« Comment créer ou reprendre une entreprise », « Auto-entrepreneur : créer et gérer simplement votre entreprise », « Les aides financières à la création d'entreprise ») et un guide pratique « Créer une entreprise, pourquoi pas vous ? ».

Le Kit de documentation de l'Agence Pour la Création d'Entreprise (APCE) est également accessible dans les Pole Emploi.

- Sur le site www.pole-emploi.fr, dans la rubrique candidats/les conseils de Pole Emploi/des conseils pour votre recherche d'emploi/**espace créateurs ou repreneurs d'entreprises**.

2 - Des appuis ponctuels :

- Un premier **atelier d'information collective** «Création d'entreprise», où sont abordées toutes les questions que se posent les porteurs de projet ; un atelier d'information spécifique **«jeunes de moins de 30 ans»** se tient au CRIJPA un mercredi sur deux (96 la Canebière 13001 Marseille.)

- Une **« Evaluation préalable à la création ou la reprise d'entreprise »** permet de bénéficier d'un regard extérieur pour étudier la faisabilité de son projet et identifier les actions à mettre en œuvre.

3 - Des accompagnements :

D'une durée de trois mois, ils permettent aux porteurs d'un projet déjà avancé d'être suivis dans sa construction et guidés dans leurs démarches.

**APEAS - Agence provençale pour
une économie
alternative et solidaire**

APEAS

**Attention déménagement prévu au
cours de l'été 2011**

49 rue de Village
13006 Marseille
Tél : 04 91 99 02 40
www.apeas.fr

Association ayant pour objet de
promouvoir et de développer
l'économie solidaire en région PACA.

Dans ce cadre, l'APEAS porte le
développement des **PILES (Pôles
d'Initiatives Locales d'Economie
Solidaire)** en région PACA
www.apeas.fr/spip.php?rubrique13

PILES de Marseille

Jeanne KENEDI
jeanne.kenedi@apeas.fr

PILES de Digne

Tél : 04 92 34 73 42
Tristan Klein
tristan.klein@educagri.fr

PILES de Manosque

Catherine Bertonnèche
04@pilespace.org
Les PILES : lieux d'**information** sur
l'économie solidaire et
d'**accompagnement à l'émergence**
d'initiatives solidaires pour tout
public, de l'idée au projet, en
l'inscrivant dans une démarche
d'**économie solidaire**.

Mise en lien avec les ressources du
territoire pouvant favoriser sa
réalisation.

Public :

- porteurs de projets d'une initiative
solidaire ;

- entrepreneurs de l'économie
solidaire souhaitant rejoindre le
réseau de l'APEAS, participer aux
groupes de réflexions et à la mise en
place d'événements avec d'autres
structures et collectifs ;

- personnes souhaitant se renseigner
sur l'économie sociale et solidaire
ou/et être mises en lien avec des
acteurs locaux et des structures
ressources en lien avec cette
thématique.

**•Centre de documentation sur
l'économie solidaire**

•Information collective à l'attention des
porteurs de projets

•Ateliers collectifs, (PILES)

3 sessions par an d'une durée d'un mois
et demi et **accompagnement individuel**.

•RAMSESS Réseau d'Accompagne-
ment Marseillais des Structures de
l'Economie Sociale et Solidaire, voir le site
www.laplateforme.org

→ Actions développées hors les murs

•Echanges entre porteurs de projets lors
des **cafés projets** à :
L'Equitable Café
54 Cours Julien
13001 Marseille
Tous les 1ers jeudis du mois à 16h
http://equitablecafe.org

• Soirées débats sur une thématique de
l'économie solidaire (statut coopératif,
commerce équitable, auto production...),
consulter le site de l'APEAS et la lettre
d'information du PILES.

**• Sensibilisation à l'économie sociale et
solidaire**, les 3èmes vendredis du mois de
14 h à 16 h à la Cité des Métiers/Marseille
Inscription sur le site de la Cité des métiers
www.citedesmetiers.fr

**SAP – Service
d'amorçage de projet**

Dispositif de la **Maison de l'Emploi
de Marseille** destiné à sensibiliser le
public à création d'entreprise.

Les agents d'amorçage de projets
aident à formuler une idée, à poser
les bases d'un projet et orientent
vers les structures appropriées. Ils
sont « portés » par quelques unes de
ces structures d'accompagnement
(qui par ailleurs sont citées dans la
suite de ce document).
L'accompagnement est gratuit, et
dure le temps qu'il faut, jusqu'à
plusieurs mois, à raison d'un rendez-
vous par semaine par exemple ou
plus espacés, à la demande.

Agents d'amorçage de projets :

- Pour le centre ville de Marseille : 1^{er},
2^{ème}, 3^{ème} arrondissements

Tél : 06 85 18 84 28 (porté par
l'ADIE)

- Pour la vallée de l'Huveaune
9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} arrondissements :
Tél : 06 99 78 64 00 (porté par la
Boutique de Gestion)

- Pour les 13^{ème} et 14^{ème}
arrondissements: Tél : 06 37 22 64 32
(porté par l'ADIJE)

- Pour les 15^{ème} et 16^{ème}:

Tél : 06 29 94 37 62 (porté par
Intermade)

- Arles : **PAIL** ZI NORD - village
d'entreprises - 1, rue Copernic 13200
Arles – Tél : 04 90 96 95 82

- Miramas Ouest Provence Initiative
La Pyramide Place Champollion
1 rue de l'Equerre 13800 Istres
Tél : 04 42 56 53 13

Pour les autres communes et les
autres départements, contacter les
agences locales du Pôle Emploi.

**APCE – Agence pour
la création d'activité**

www.apce.com [rubrique créateur^o]

Toutes les informations pour
travailler sur le départ du projet :
trouver une idée par différents
moyens, tests pour s'auto évaluer,
protéger son idée, la tester...

Le site de l'APCE propose beaucoup
d'autres fonctions qui seront
expliquées au fur et à mesure des
étapes (rencontrer des
professionnels et des conseillers,
monter son projet y compris les
aspects financiers).

Lettres d'information quotidienne et
bimensuelle (abonnement gratuit);
Fiches professionnelles par thématiques
et métiers, très riches en informations
(par exemple, Faire une étude de
marché) et à commander, 10€ la fiche).

**Consultation gratuite au CRIJ/Espace
Initiative Jeunes** mais pour les obtenir en
format papier, il faut les acheter en ligne
sur le site www.apce.com/fr/librairie

C'est donc un site incontournable, à bien
maîtriser, il faut y aller et y retourner
fréquemment, mais il ne dispense en
aucun cas d'être accompagné par une
structure professionnelle.

**BDE 13 – Bureau de développement
des entreprises des Bouches du
Rhône**

**BDE 13 – Bureau de développement
des entreprises des Bouches du
Rhône**

Hôtel PME/CCIMP
45 rue Frédéric Joliot Curie
138552 Aix-en-Provence cedex 03
Tél : 04.42.24.15.09
www.bde13.fr

Aide à la création et au
développement des entreprises.
Auto-entrepreneur, créateur,
repreneur Le BDE concerne plutôt des
projets ambitieux et nécessitant des
capitaux importants.

BGE (Boutiques de gestion)

Missions :

- Promouvoir et soutenir la création et le développement des petites entreprises
- Favoriser les initiatives individuelles
- Accompagner les créateurs et assister les jeunes entreprises
- Conseiller les chefs d'entreprises
- Proposer des formations adaptées
- Participer à la revitalisation du tissu économique et du développement local.

Public : tout public quel que soit le statut y compris salariés; (des personnes sans statut particulier ou des étudiants peuvent être accompagnés, mais ils devront financer eux-mêmes les prestations). Les Boutiques de gestion peuvent accueillir des projets peu avancés et proposent la Base de données BALISE (témoignages de jeunes créateurs).

Méthode d'accompagnement :

Travail sur rendez-vous en individuel et formation jusqu'à la création de l'entreprise ou son entrée en couveuse (accompagnement vigilant sur la partie financière et économique du projet).

BG Accès Conseil Siège social

Actipôle 12
7 avenue Général de Flotte
13012 Marseille
Tél : 04 91 90 88 66
marseille@acces-conseil.org

Réseau régional :

BG Accès Conseil Alpes du Sud

Couvent des Cordeliers
04300 Forcalquier
Tél : 04 92 73 30 89
alpesdusud@acces-conseil.org

Antenne Manosque

27 Bd Casimir Pelloutier
0410 Manosque
Tél : 04 92 77 16 70
alpesdusud@acces-conseil.org

BG Accès Conseil Marseille

5, rue Gilbert Dru
13002 Marseille
Tél : 04 91 90 88 66
marseille@acces-conseil.org

BG Accès Conseil Aix en Provence

20 route de Galice
le Mansard Bât A
13090 Aix en Provence
Tél : 04 42 64 19 23
aix@acces-conseil.org

BG Accès Conseil Arles

Village d'entreprises
BP 52001 ZI Nord
1 rue Copernic
13646 Arles CEDEX
Tél : 04 90 93 28 70
arles@acces-conseil.org

BG Accès Conseil Aubagne

ZI Les Paluds – Actipôle Pôle Performance Lot 6
510 Avenue de Jouques
13400 Aubagne
Tél : 04 42 70 03 42
aubagne@acces-conseil.org

BG Accès Conseil Salon de Provence

Bureau Economis 91 rue Bucarest
Pépinières Economis bureau 11
13300 Salon-de-Provence
Tél : 04 90 93 28 70
salon@acces-conseil.org

BG Activ Conseil

82 route de Montfavet
84000 Avignon
Tél : 04.90.14.69.99
activconseil@activconseil.net
Permanence à Orange et Bollène

Source :
www.boutiques-de-gestion.com

CBE – Comités de bassin d'emploi

Missions :

- Structurer et valoriser le territoire
- Aider à la création de nouvelles activités et de nouveaux emplois
- Former pour l'emploi et l'insertion
- Améliorer la compétitivité des entreprises
- Premier accueil de projets et partenariats avec d'autres structures selon les territoires.

CBE Emergence Pays du Sud

Maison de la Vallée
4 avenue des 3 frères Arnaud
04400 Barcelonnette
Tél : 04 92 81 16 92
www.cbe-emergence.com
Permanences à Embrun
Accueil des porteurs de projets de toute nature.
Le site Internet est très riche en informations.

CBE Buëch-Durance Comité d'Expansion

40 rue Carnot
05000 Gap
Tél : 04 92 53 30 30
www.cbe-sud05.org
Animateur du réseau DLA pour l'Economie Sociale et Solidaire ; travaille en réseau avec sept partenaires sur les Hautes Alpes, auxquels les porteurs de projets sont adressés.

CBE du Pays d'Apt

Pépinère d'Entreprises
Route de Buoux
84400 Apt
04 90 04 88 58
www.cbe-apt.com
Réunions collectives, puis Synergie
Entreprendre : parcours d'accompagnement, suivi individuel, et développement ; tout projet, (plusieurs sessions /an).

CBE du Pays de Cavare et des Sorgues

111 avenue Paul Doumer
84300 Cavaillon
Tél : 04 90 78 93 67
cbepcs@wanadoo.fr
Accueil, accompagnement et suivi des créateurs

CBE des pays du Ventoux et du Comtat Venaissin

Le Plan du Saule
84570 Mormoiron
Tél : 04 90 61 73 89
Fax : 04 90 61 73 90
www.cbeventoux.org
Accompagnement individuel et technique de tout projet (création, reprise, développement)

CBE Haut Vaucluse Initiatives et PFII (France Initiatives)

9 rue Colonel Parazols
84110 Vaison-la-Romaine
Tél : 04 90 28 86 95
cbeHVI@orange.fr
accueil aussi à Valreas

CBE du Sud Luberon

180 rue Philippe de Girard
84120 Pertuis
Tél : 04 90 79 53 30
www.cbesudluberon.com
Réunions d'information collectives puis suivi individuel à long terme.
Aide à la création et au développement des associations, formations.

**CCI – Chambres
de commerce et d'industrie
Entreprendre en France**

Les CCI et leurs partenaires de la création/reprise d'entreprises se sont réunis en une association : **CCI-Entreprendre en France**

Tél : 04 91 14 42 00
www.entreprendre-en-france.fr

CCIMP - Chambre de commerce et d'industrie Marseille Provence

Espace Provence création
35 rue Sainte-Victoire
13006 Marseille

Tél : 04 91 13 85 72/78

www.marseille-provence.cci.fr

Primo Conseil création-reprise :

Une permanence d'accueil et d'information sur la Création-Reprise d'entreprise, librement et sans rendez-vous : le guichet Espace Provence Création ; gratuit, en partenariat avec le Conseil Général. Horaires de la permanence du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30 sans interruption.

Contact: 0810 113 113

Des conseillers en Création-Reprise vous reçoivent individuellement et librement sans rendez-vous.

Une librairie économique est également à votre disposition pour optimiser vos études et analyses.

Autres services :

- Séances d'information « Pass Création » ½ journée (gratuit)
 - « Pass international » : idem, mais pour l'import-export
 - Conseil implantation en Zone Franche
 - Centre de ressources économiques (site en ligne, données chiffrées)
 - Pré- étude de marché commerce
 - Aide à la reprise d'entreprise ou au choix de franchise
 - Formation « 5 jours pour entreprendre /reprendre »
 - Rendez-vous avec un expert.
- Tout public. Certaines prestations sont payantes : Tél : 0810 113 113
Source : site CCIMP

Antenne CCI d'Aix en Provence

Espace Forbin Bât Austerlitz
Place John Rewald
13617 Aix en Provence Cedex 1
Tél : 04 42 96 00 74

Primo Conseil création-reprise

(voir CCIMP à Marseille ci-dessus, gratuit).

CCI Pays d'Arles

Avenue de la 1^{ère} Division de la France Libre

13633 Arles cedex

Tél : 04 90 99 08 08

www.arles.cci.fr

Pôle Création et transmission

Tél : 04 90 99 08 69

« Matinée des créateurs » et rendez-vous avec des experts, **Primo Conseil création-reprise** (voir CCIMP à Marseille). (gratuit);

Formation « 5 jours pour Entreprendre », payante.

CCI des Alpes de Haute Provence

60 boulevard Gassendi

04000 Digne-les-Bains

Tél : 04 92 30 80 85

www.digne.cci.fr

Journée d'information collective ; Formation « conseil individuel pour l'étude de projets sur les aspects juridiques, sociaux, fiscaux... ; appui au montage de dossiers. Formation « 5 jours pour entreprendre »

Antenne de Manosque

CCI - Immeuble La Luquèce

04100 Manosque

Tél : 04 92 72 31 52

CCI Hautes-Alpes

16 rue Carnot

BP 6

05001 Gap cedex

Tél : 04 92 56 56 05

www.hautes-alpes.cci.fr

Matinées de la création (à Gap et Briançon), formation « 5 jours pour entreprendre »

Avec la Maison de l'Emploi de Gap, édition du *Guide de la Création et reprise d'entreprise dans les Hautes-Alpes*

CCI Avignon et Vaucluse

46 cours Jean Jaurès

BP 158

84008 Avignon cedex

Tél : 04 90 14 87 00

www.avignonvaucluse.cci.fr

Site très pratique (liens sur les lieux où s'implanter, les aides financières, les accompagnements...).

La Maison de l'Entrepreneur

275 Chemin de la Cristole

84000 Avignon

Tél : 0811 560 200

Créée par la CCI : regroupe l'ensemble des acteurs et conseils pour la création d'entreprise.

Evaluation et expertise du projet, aide pour les dossiers de financement.

Lieux : CCI de Vaucluse Avignon, Carpentras, Cavaillon, Orange, Pertuis.

Chambres des métiers

Conseil et accompagnement à la création/reprise d'entreprise pour les **artisans et leurs collaborateurs :**

-demi-journée d'information gratuite (3h30),

-conseil individualisé après cette 1^{ère} information, gratuit (par téléphone ou sur rendez-vous),

-atelier projet création en 2 étapes : étude de marché, étude financière (2 demi-journées ; expérimentation à Marseille, gratuit),

-formation obligatoire avant création : stage de préparation à l'installation SPI (4 jours/240 €, gratuit pour le conjoint accompagnateur),

- liste des entreprises à reprendre.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône

5 boulevard Pèbre

13008 Marseille

Tél : 04 91 32 24 24

www.cma13.fr

Annexe d'Arles

Les bureaux de Fourchon

1 bis avenue Charlie Chaplin

13200 Arles

Tél : 04 90 96 16 83

Annexe de Venelles

1 impasse du Plateau de la Gare

13770 Venelles

Tél : 04 42 54 11 96

Annexe de Salon de provence

246 cours Gimon

13300 Salon de Provence

Tél : 04 90 56 37 60

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Alpes de haute Provence

23 allée des Fontainiers
BP125
04004 Digne Les Bains cedex
Tél : 04 92 30 90 90
www.cm-digne.fr

Annexe

Rue Berthelot ZI St Joseph
04100 Manosque
Tél : 04 92 72 7216

Sur rendez-vous

Permanences : Barcelonnette, Manosque, Saint André les Alpes, Riez, Sisteron

- Réunions d'information collectives puis rendez-vous individuels pour travailler le projet
- stage obligatoire de préparation à l'installation (5 jours),
- stage d'accompagnement délocalisé à la création et reprise d'entreprise (10 jours),
- stage créateur repreneur d'entreprise (8 semaines).

Chambre des métiers et de l'artisanat des Hautes-Alpes

Square Voltaire
05000 Gap
Tél : 04 92 51 06 89
www.cm-gap.fr

Antenne à Briançon : 04 92 51 97 03

Réunion collective d'information (gratuit) ; stage obligatoire de préparation à l'Installation ; entretiens individuels sur rendez-vous ; montages de dossiers d'aides et de financement ; suivi individualisé.

Permanences à Briançon, Embrun, Guillestre, Laragne

Chambre des métiers et de l'artisanat de Vaucluse

35 rue Joseph Vernet
84000 Avignon
Tél : 04 90 80 65 65/51
www.cm-avignon.fr

Réunion d'information collective, stage de préparation à l'installation
Annexe à Cavaillon, autres permanences dans le Vaucluse.

Inter-made**Inter-made**

18 rue du Transvaal
13004 Marseille
Tél : 04 91 50 66 16
www.inter-made.org

Couveuse d'activités à vocation régionale dédiée à l'économie sociale et solidaire et qui accompagne majoritairement des jeunes de moins de 35 ans qui souhaitent créer leur **activité dans le cadre d'une économie sociale et solidaire.**
Voir Paragraphe Hébergement de ce document.

- **Entreprendre dans les 13^{ème} et 14^{ème}** arrondissements de Marseille :

- **Entreprendre à Vitrolles – Pays d'Aix**

Accompagnement gratuit de 3 mois avec des formations collectives et un accompagnement individuel pour des habitants ou des personnes qui souhaitent créer leur entreprise ou leur activité sur ces territoires (pas de limite d'âge)

Contact : Guillaume LEROUX

Tél : 04 91 50 66 16/06 68 56 17 11
gleroux@inter-made.org

Rile Réseau d'initiatives locales pour l'emploi**RILE**

Association BATIR (FJT – Rile 05)
73, boulevard Pompidou
05000 Gap
Tél : 04 92 40 24 00
fjtgap@wanadoo.fr

Informations, conseils, accompagnement à la création d'entreprise, d'activité

RILE

68 rue du refuge
84200 Carpentras
Tél : 04 90 67 14 73
www.rile-carpentras.com

Accompagnement individuel sur rendez-vous et suivi jusqu'à 2 ans par des bénévoles.

Formations à la carte (par journées). Intégration possible dans la pépinière d'entreprise. (voir partie Hébergement dans la suite de ce document)

Permanences à Beaumes-de-Venise, Bédouin, Orange, Sorgues

Sud conseils**Sud conseils**

61 rue Max Dormoy
13004 Marseille
Tél : 04 91 08 59 52
sudconseils13@wanadoo.fr
Agence à Arles

Conseil et accompagnement jusqu'à la création

Public : RSA, allocataires minima sociaux, demandeurs d'emploi
Pas de dossier de projet peu avancé.

A NOTER

Un jeune mineur peut créer une entreprise à partir de 16 ans depuis le 1/1/2011 sous le statut EIRL (avec autorisation des parents ou responsables légaux).
www.l-eirl.fr/qui-peut-créer-une-EIRL

Il peut aussi créer une association : une junior association :
www.juniorassociation.fr
(cf.fiche CRIJPA N° 5.6331 Créer une association)

Formations à la création d'entreprise et d'activité

Tous les soutiens et conseils dispensés par les structures ci-dessus peuvent ne pas suffire, et à moins d'avoir déjà créé une entreprise ou une activité ou encore d'avoir de solides notions de gestion, comptabilité et management, votre besoin en formation va vite s'imposer. La durée et le coût sont variables.

ADIE – Crea-jeunes

Formation « tout pour réussir son projet d'entreprise » **tout public de 18 à 32 ans**

- Parcours gratuit 2 mois et demi, 5 1/2 demi-journées par semaine,
 - accompagnement individualisé et formations pratiques en groupe
 - experts bénévoles assurant un suivi et offrant leur réseau
 - possibilités de financement avant et après la création (voir paragraphe Aides Financières ci-dessous)
- www.adie.org

Contact :

Amélie DUPRAT Tél : 06 27 71 01 42
aduprat@adie.org

AFPA

Formations de l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) :

- tout public
 - VAE (Validation des acquis de l'expérience) possible
 - possibilité de contrat en alternance, de Congé individuel de Formation (CIF), de formation continue, de FOAD (enseignement à distance)...
- Informations complémentaires auprès du Centre régional d'orientation professionnelle de l'AFPA :
Tél : 0 800 02 8000 (numéro vert) ou sur www.paca.afpa.fr

Gestion pour Créateurs et

Repreneurs d'entreprise : modules de formation en gestion financière, comptable et organisation, étude de marché et action commerciale, développement de projet, aspects juridique, fiscal et social.

Durée : 2 mois et demi à Marseille.

Deux parcours proposés :

Créateur d'entreprise, (420h maximum), + 112h en entreprise (facultatif).

Repreneur d'entreprise (465 h)
Attestation de formation.

CNAM

Direction Régionale du Cnam PACA

2 cours des Arts et Métiers

13100 Aix-en-Provence

Tél : 04 42 38 00 65

Diplôme RNCP niveau III (bac +2)

Entrepreneur de petite entreprise

Formation à Aix en Provence et

Marseille, durée 6 mois.

CCI – Chambres de commerce et d'industrie Entreprendre en France

Formations :

Elles sont plus ou moins semblables dans chaque Espace Entreprendre des CCI : voir pages 5 et 6 de ce document, paragraphe sur les CCI.

Chambres des métiers

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône

5 boulevard Pèbre

13008 Marseille

Tél : 04 91 32 24 24

www.cma13.fr

Formations dans chaque Chambre : voir Paragraphe Organismes de conseils et d'accompagnement page 6 de ce document.

IRCE – Institut régional pour la création et le développement d'entreprise

Bastide des Micocouliers

Domaine de Galice

13090 Aix en Provence

Tél : 04 42 59 90 00

www.irce-paca.com

Formation et l'accompagnement des entrepreneurs : tous les aspects de la création, de la reprise, de la transmission et du développement des entreprises.

Formations :

- Créer une entreprise, en atelier 1 jour /semaine pendant 3 mois, (pour porteurs de projets déjà avancés) avec suivi personnalisé et accompagnement post-crétion

Coût : 400€ (demandeurs d'emploi), 1200€ (salariés), prise en charge possible.

- Reprendre une entreprise
- Développer la jeune entreprise
- Financer son développement
- Capital Amorçage (pour projets innovants)
- option Export
- Valorisation/transmission d'entreprise

« Passeport Entreprise » (suivi 2 ans)

Egalement dans les **Hautes-Alpes** :

Sessions « Créer son entreprise »,

« Reprendre une entreprise »,

« Céder son Entreprise »

Universités

DU Création et Gestion d'entreprise Université de Provence

Centre Saint-Charles

3 Place Victor Hugo

13331 Marseille Cedex3

Tél : 04 91 10 60 54/04 13 55 04 89

www.univ-provence.fr

300h Formation initiale et continue

Admission : bac

Master professionnel Création

d'entreprise (1 an) deux parcours au

choix (Formation initiale et continue)

Entrepreneuriat et Tourisme

Entrepreneuriat en TPE/PME

Université Paul Cézanne

master.seje@univ-cezanne.fr

Tél : 04 42 17 29 86

<http://193.51.217.177/ged/courrier/com>

mun/1003230944.0/E5LD_V10_MAST

ER2P_Cr_ation_Entreprise..pdf

Double diplôme Master

Management Général (IAE) et

Master of Global Innovation (NCSU)

En anglais (Formation initiale et continue)

Institut d'Administration des

Entreprises (IAE)

Clos Guiot Puyricard

13089 Aix en Provence

Tél : 04 42 28 08 08/09 20

www.iae-aix.com

→ SPECIAL AGRICULTURE

Il existe des mesures spécifiques pour l'installation des jeunes agriculteurs :

Le dispositif Dotation d'installation aux Jeunes Agriculteurs (DJA) propose une aide financière pour la création et à la reprise d'exploitations agricoles.

Le Programme pour l'Installation des jeunes en agriculture et de Développement des Initiatives Locales (PIDIL) aident les personnes pas forcément issues du milieu agricole pour un parrainage, un soutien technique et financier.

Le PIDIL regroupe les actions mises en œuvre par l'Etat et les collectivités locales pour faciliter le renouvellement des exploitations en agriculture.

Par exemple :

- des aides directes : aides au conseil, accordées aux candidats à l'installation, aides à la formation, complément local de Dotation Jeunes Agriculteurs, aides à l'investissement et subvention à l'installation, encouragement à la cession de terres et de bâtiments
- des actions de communication et d'animation

Source : www.jeunes-agriculteurs.fr

Sur les aides financières de l'Etat, du Conseil régional PACA et des Conseils Généraux proposées pour l'installation des jeunes agriculteurs, voir les *Paragraphes Aides financières et Politiques des collectivités territoriales*.

Autres types d'aides à l'installation journées d'initiation, actions, découvertes et échanges pour accompagner la démarche du créateur d'entreprise et mesurer et préparer l'entrée dans le métier et **tous les Points info Installation en Agriculture par département sur www.jeunes-agriculteurs.fr**

ADASEA/ODASEA - Association ou organisme départemental/e pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles

Réseau intervenant dans le renouvellement des générations d'agriculteurs (installation de jeunes agriculteurs et appui à la transmission), la modernisation des exploitations agricoles...

-Accompagnement aux projets individuels par la réalisation d'études économiques, d'appui au montage de plans de financement, conseil juridique et réglementaire, suivi relatif à la mise en œuvre des actions.

-Appui à l'Etat (DDEA et ASP) pour les demandes d'aides publiques.

-Appui aux exploitants en matière d'ingénierie administrative (aide à la réalisation de demandes d'aides, appui au respect des engagements et contraintes réglementaires)....

Source : www.adasea.net

Tous les points d'accueil ADASEA sur le site (Aix, Gap, Digne, Avignon)

D'autres structures d'aides

ADEAR 13

10 avenue du Général de Gaulle
13330 Pelissanne
Tél : 04 90 55 17 86
adear13@free.fr

Structure issue du syndicat Confédération Paysanne.

Accompagnement individuel de l'idée au montage du projet pour les candidats à l'installation.

ADEAR 05

12 bis rue Capitaine de Bresson
05000 Gap
Tél : 04 92 51 96 30
conf-paysanne05@wanadoo.fr

84 ADEAR VAUCLUSE

15 avenue Pierre Grand - M.I.N. 51
84953 Cavaillon Cedex

Conseil Assistance service en agriculture 13 – CASA 13

Maison des agriculteurs
22, Avenue Henri Pontier
13626 Aix en Provence Cedex 1
Tél : 04 42 99 08 10

Association créée par la Fédération départementale des syndicats des exploitants agricoles et le syndicat des jeunes agriculteurs.

Conseils aux exploitants agricoles.

A NOTER

D'autres formations existent, notamment dans toutes les couveuses (voir paragraphe « hébergement » ci-dessous) ; Elles sont répertoriées par l'APCE, par région, par formation, par niveau : www.entrepreneuriat.net www.apce.com

→ SPECIAL EUROPE

L'Europe soutient les porteurs de projet via plusieurs dispositifs destinés à les épauler :

le Mécanisme en faveur des PME Innovantes et à forte Croissance

(MIC), apport de capitaux en phase de création puis d'expansion.

le Mécanisme de garantie PME (SMEG)

(garantie de prêts pour les petites et très petites entreprises)
<http://ec.europa.eu/entreprise/>

le Dispositif de renforcement des capacités (action Capital Amorçage et action Partenariat)

Les prêts de la **BEI** (Banque Européenne d'Investissements)

Les investisseurs formels : Business Angels, désormais regroupés au sein de l'**EBAN** (European Business Angels Network).

Les **aides régionalisées** : aides que l'Union européenne distribue aux régions, qui les redistribuent ensuite aux TPE et aux PME ayant besoin d'investissements.

Le dispositif **JEREMIE** vise à améliorer l'accès au financement des TPE et des PME dans les régions les moins développées (garanties au crédit et financements en fonds propres et en capital-risque).

Le **Réseau Europe Entreprise** aide les PME à développer leur potentiel en favorisant le partenariat d'affaires, technologique ou de R&D et en proposant des conseils sur les financements européens
www.entreprise-europe-network.ec.europa.eu

⇒ En savoir plus :

Med2Europe Méditerranée Technologies

22 rue Sainte Barbe
 BP 92018

13201 Marseille Cedex 01

Tél : 04 91 14 05 60

www.mediterranee-technologies.com

Des conseillers technologiques reçoivent les (futurs) entrepreneurs : conseils notamment en matière d'accès aux aides publiques.

Le réseau européen d'entreprises partagées **Shared Enterprises Initiatives in Europe** est une coopérative d'activités et d'emploi en Europe et un outil pour les personnes qui souhaitent créer leur activité économique sous forme d'entrepreneuriat salarié.

Contact : Energies alternatives
 Marseille 04 91 33 65 77
 Avignon 04 86 68 81 17
www.entreprise-partagee.eu

A SAVOIR

ERASMUS pour jeunes entrepreneurs

favoriser les échanges et transferts de savoir-faire entre entrepreneurs européens. Pour partir : avoir 18 ans et un projet de création d'entreprise ou avoir créé depuis 3 ans maximum (départs toute l'année, séjour de 1 à 6 mois). Pour recevoir : posséder ou gérer une PME en UE.

Contact /Relais PACA :
 C.E.E.I.

Domaine du Petit Arbois P.O.B. 88
 13545 Aix-en-Provence cedex 4
 Tél : 04 88 19 75 11
www.ceei-provence.com

Bureau d'assistance Erasmus pour jeunes entrepreneurs
 c/o EUROCHAMBRES
 Avenus des Arts, 19 A/D
 B-1000 Bruxelles/Belgique
 Tel : +32 (0)2 282 08 73
www.erasmus-entrepreneurs.eu
 et aussi : www.entreprise-europe-network.ec.europa.eu

Pour les programmes européens :

Centre d'Information Europe Direct et relais Eurodesk
 CRIJPA Natacha Gombert
 96 la Canebière 13001 Marseille
 Tél : 04 91 24 33 50/68
www.crijpa.com

Aides financières

Rappel

Aucune exhaustivité n'est affirmée ici; le futur créateur **doit** être accompagné pour ces questions complexes.

→ AIDES, EXONERATIONS, PRETS, CAUTION, GARANTIES

Il y a très peu d'aides directes, sauf pour les bénéficiaires du RSA, les personnes handicapées et les agriculteurs (voir Paragraphe précédent/Spécial agriculture). Des **exonérations de charges** sociales liées au statut ou à l'implantation géographique existent cependant.

Conseil général des Bouches du Rhône

Conseil général des Bouches du Rhône

Hôtel du Département
Direction des actions territorialisées
52 avenue Saint-Just
13256 Marseille cedex 20

Attention !déménagement prévu en septembre 21011 à Arenc ; le tel reste le même

Tél : 04 13 31 30 82(Mme Calvayrac)
Subvention (maximum 6 000€) réservée aux bénéficiaires du RSA socle, habitants les Bouches du Rhône, porteurs de projet de création. Faire la demande **avant immatriculation**, en passant par un des organismes agréés selon son lieu d'habitation : Accès Conseil, Sud Conseils, Entreprendre; Contacts dans ce document ou auprès du référent social RSA.

AGEFIPH - Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

AGEFIPH

Correspondant région PACAC
Provence Alpes /Côte d'Azur/Corse
26 Rousset Parc Club
118 avenue Francis Perrin
13106 ROUSSET Cedex
Tél : 081137 38 39
www.agefiph.fr

Des aides spécifiques existent pour les demandeurs d'emploi handicapés, sous certaines conditions.

Le contenu de l'aide

Les aides Agefiph interviennent tout au long du parcours de la création d'entreprise, dans le souci de garantir son lancement, sa réussite et sa pérennité :

- un accompagnement et un suivi individualisés par le prestataire conseil sélectionné par l'Agefiph,
- une subvention jusqu'à 12 000 €, en complément d'un apport de fonds propres d'au moins 1 525 €,
- une formation à la gestion pouvant atteindre 250 heures,
- une garantie d'emprunt bancaire facilitant l'accès au crédit,
- une micro-assurance sur 3 ans incluant les garanties multirisques professionnelles, prévoyance et santé,
- la possibilité de solliciter d'autres aides de l'Agefiph.

A savoir :

- Le créateur pourra bénéficier d'un suivi par le prestataire de conseil pendant 3 ans suivant la création.
- Le créateur a droit, en tant qu'employeur, à la prime à l'insertion s'il recrute des salariés handicapés. En revanche, il ne peut pas en bénéficier pour lui-même. Voir fiche prime à l'insertion sur le site de l'AGEFIHP

Source : www.agefiph.fr

ACCRE et NACRE

L'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (ACCRE), l'une des mesures du dispositif d'appui à l'initiative économique gérée par le ministère en charge de l'Emploi au bénéfice de demandeurs d'emploi, salariés licenciés, jeunes, personnes en difficulté... vise à faciliter des projets de création, de reprise et de développement d'activités. L'ACCRE consiste en une exonération de cotisations sociales permettant le maintien, pour une durée déterminée, de certains minima sociaux. Complété par le nouveau dispositif « NACRE ».

Nouveau dispositif « NACRE » :
« Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise » propose au porteur de projet de création ou de reprise d'entreprise l'accès à un ensemble de services

d'appui technique financé notamment par l'État, en vue de l'aider à finaliser son projet et d'optimiser le démarrage et le développement de son activité pendant les trois premières années après l'immatriculation de son entreprise.

- complété d'un prêt à taux zéro NACRE conditionné par l'obtention d'un prêt complémentaire (bancaire ou solidaire)
- engagement de suivre pendant 3 ans un accompagnement au démarrage et au développement. Les bénéficiaires potentiels sont les mêmes que pour l'ACCRE; s'y ajoutent les personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés pour s'insérer durablement dans l'emploi, pour lesquelles la création ou la reprise d'entreprise est un moyen d'accès, de maintien ou de retour à l'emploi.

Plusieurs organismes d'accueil et d'accompagnement sont agréés pour une, deux ou trois phases de ce dispositif (voir Paragraphe Organismes de conseil et d'accompagnement).

Un site spécifique est consacré à ce dispositif.

www.entreprises.gouv.fr/nacre

⇒ Informations complémentaires sur le site de l'APCE (Agence pour la création d'entreprise) : www.apce.fr ou du ministère du Travail de l'emploi et de la Santé : www.travail.gouv.fr

Le micro-crédit

Ce qui différencie le micro-crédit des crédits bancaires, des banques, ce n'est pas le taux d'intérêt du prêt qui est proche de celui des banques, mais c'est le fait d'accorder un prêt quand les banques l'ont refusé.

2 structures de micro-crédit : l'ADIE et Créasol ; et les Cigales

L'ADIE – Association pour le droit à l'initiative économique

L'ADIE est une association loi 1901 d'utilité publique, qui a pour objet de permettre l'accès au crédit bancaire à ceux qui en sont normalement privés.

Elle octroie des prêts d'un maximum de 5500€; pour la création d'une entreprise, le développement d'une entreprise ayant 5 ans d'existence au plus, le test d'un projet d'entreprise, la reprise d'une entreprise éventuellement, mais pas pour aider une entreprise en difficulté.

Elle demande une caution à hauteur de 50% du prêt accordé.

L'ADIE ne se contente pas de délivrer l'argent du prêt accordé, mais propose un accompagnement de la jeune entreprise pendant deux ans par des bénévoles qualifiés (outils de gestion, administration, développement...)

Public : tout public, mais en majorité demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA, exclu du système bancaire classique et désireux de créer son propre emploi, www.adie.org

ADIE – Association pour le droit à l'initiative économique

Délégation PACA

31 rue Mazonod
13002 Marseille
Tél : 0800 800 566

Antenne Alpes-de-Haute-Provence

Avenue du 1er Mai
ZI Saint-Joseph
04100 Manosque

Antenne Hautes Alpes

Foyer des jeunes travailleurs
73 boulevard G. Pompidou
05 000 GAP

Antenne Vaucluse

Centre d'Affaires Le Vinci
2, Place Alexandre Farnese
84000 Avignon

Autres services :

Matériel et formations informatiques, aide administrative, comptable, juridique, contribution à l'amélioration de l'environnement institutionnel du microcrédit et de la création d'entreprise.

Créa-sol (micro-crédit de la Caisse d'Épargne)

Propose un financement aux personnes n'ayant pas accès aux services bancaires dans les conditions normales.

CREA-SOL accorde (après acceptation du dossier) : des prêts à taux préférentiels permettant la création d'une entreprise, ou la réalisation d'un projet déterminé.

Accompagnement personnalisé, expertise et expérience de l'outil de formation des Caisses d'Épargne.

Créa-Sol Marseille

91 rue Paradis
13006 Marseille
Tél : 04 91 53 29 77

Créa-Sol Avignon

5 rue Martin Luther King
84000 Avignon
Tél : 04 13 39 33 84

Les CIGALES (voir ci-dessous Pôle de l'épargne et de la Finance Solidaires en PACA), siège à l'APEAS

Réseau France initiative

Fédère des associations locales indépendantes (243 « plateformes d'initiatives locales ») et en aidant la création d'entreprises, participe au développement économique local.

Actions :

- prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie personnelle exigée (jusqu'à 15000€)

- aide au montage du projet et accompagnement jusqu'à la réussite économique

- parrainage et tutorat par des bénévoles

www.france-initiative.fr

Alpes Provence Initiative

5 avenue Paul Martin
04000 Digne les Bains
Tél : 04 92 36 62 45
www.apio4.org

Haute Provence Initiative

Avenue du 1er mai
ZI Saint Joseph
04100 Manosque
Tél : 04 92 72 51 51
www.hp104.com

Initiative Grand Briançonnais Embrunais

9 avenue Roger Froger (1^{er} étage ancienne école du Prorel) BP 68
05102 Briançon
Tél : 04 92 22 33 00
www.pfil-05.com

Pays Gapençais Initiative

Micropolis Quartier Belle Aureille
Bâtiment Aurora A n° 103
05000 GAP Cedex
Tél : 04 92 43 21 68
www.pg105.org

Marseille Métropole Initiative

10 place de la Joliette
Atrium 10.2 Les Docks
13002 Marseille
Tél : 04 91 99 01 53 (sur rendez-vous)

Expertise du projet (déjà bien construit, pas de projet de type association), prêt d'honneur, accompagnement, tutorat

Le site riche en information

www.marseillemetropoleinitiative.fr

Pays d'Aix Initiatives

Mercure Bâtiment A
565 rue Marcellin Berthelot
13090 Aix en Provence
Tél : 04 42 64 63 70
www.pail.fr

Pays d'Arles Initiative Locale

Village d'entreprises
1 rue Copernic
13200 Arles
Tél : 04 90 96 95 82
www.pail.fr

Pays d'Aubagne La Ciotat Initiatives

Actipôle ZI Les Paluds
255 avenue de Jouques BP 1142
13782 Aubagne cedex
Tél : 04 42 70 13 15
www.paci13.com

Ouest Provence Initiatives

La Grande Pyramide
Place Champollion
13800 Istres
Tél : 04 42 56 53 13
www.pfil-opi.com

Ouest Etang de Berre Initiatives

Service du développement économique
Hôtel de l'agglomération
Rond point de l'Hôtel
13500 Martigues
Tél : 04 42 06 90 50
dev-economique@paysdemartigues.fr

Agglopoles Provence Initiative

197 rue du Pavillon BP 274
Square François Blanc
13300 Salon de Provence
Tél : 04 90 59 69 72
nicolas.capristo@agglopoles-provence.org

Sud Lubéron Initiative

247 rue Louis Lumière
ZAC Saint Martin
84120 Pertuis
Tél : 04 90 09 57 52
david.sli@wanadoo.fr

Luberon Albion Initiatives

Pépinière d'entreprises
Avenue Eugène Baudouin
84400 Apt
Tél : 04 90 04 88 58
www.cbe-apt.com

Comtat Initiatives

32 impasse de l'Hôpital
84200 Carpentras
Tél : 04 90 67 35 46
www.comtat-initiative.fr

Grand Avignon Initiative - GRAIN

Maison de l'Entrepreneur
275 Chemin de la Cristole
84140 Montfavet
Tél : 04 90 14 91 91
grain@wanadoo.fr

Une Autre Provence Initiative

Maison de la Communauté de communes
Rond point des portes de Provence
84500 Bollène
Tél : 04 90 30 97 15
www.uapi.fr

Initiatives en Pays Cavare et des Sorgues

111 Bd Paul Doumer
84300 Cavaillon
Tél : 04 90 78 19 61
initiatives.pcs@wanadoo.fr

Conseil régional PACA

La Région PACA soutient la création d'entreprises par le biais de quatre prêts aux entreprises à conditions avantageuses : taux d'intérêt nul, pas de garantie, durée possible de remboursement jusqu'à 7 ans. L'objectif est de renforcer les entreprises pour créer des emplois.

Prêt Régional à la Création d'Entreprise PRCE. Ce fond s'adresse aux entreprises créées depuis moins d'un an, (industrie, artisanat, l'audiovisuel, agriculture... entraînant un effet levier important sur la mobilisation de concours bancaires. Sans garantie à taux zéro, montant entre 15 000 € et 75 000 €, plafonné à 45 000 € pour les services administratifs aux entreprises.

Prêt régional à la transmission/reprise d'Entreprise (PRTE), sans

garantie à taux zéro, de 15 000 € à 150 000 €. Plafonné à 75 000 € pour les services administratifs aux entreprises.

Prêt régional à la création-innovation - PRCI

Ce prêt (maximum 150000€) vise à aider les jeunes entreprises (TPE-PME) de moins de 3 ans ; qui ont des difficultés à mobiliser des concours bancaires pour financer des investissements immatériels liés à des programmes innovants au stade du pré-lancement industriel, créateurs d'emplois à terme.

Le Prêt régional au maintien de l'emploi - PRME

Il peut s'agir de soutenir le repreneur dans la perspective de maintenir les emplois sur le territoire où l'activité se situe, ou des entreprises confrontées à des difficultés conjoncturelles en leur permettant de passer ce cap difficile.

Le PRME est un prêt sans garantie à taux zéro, d'un montant maximum de 300 000 €.

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Hôtel de Région
Direction de l'Economie régionale, de l'innovation et de l'enseignement supérieur.
Service des initiatives économiques et du développement des entreprises
27 place Jules Guesde
13481 Marseille Cedex 02
Tél : 04 91 57 50 63
www.regionpacaca.fr

A NOTER

Le FSE et le Conseil régional PACA soutiennent les projets innovants d'utilité sociale par le dispositif **Micro-Projets** pour le développement (projets relevant de l'économie sociale et solidaire) (jusqu'à 23000€); attention, vérifier si ce dispositif est prolongé au-delà du 31 décembre 2011.

CRESS PACA

19 rue de Roux de Brignoles
13006 Marseille
Tél : 04 91 54 96 75
microprojets@cresspaca.org

Réseau entreprendre

Pré accompagnement du projet et validation de celui-ci par des chefs d'entreprises.

Prêt d'honneur de 15 000 € à 50 000 € (sans garantie) pour consolider les fonds propres et lever plus facilement des prêts bancaires. Accompagnement individuel et collectif mensuel pendant 3 ans.

Pour les projets de grande envergure (potentiel de développement, dimension stratégique, nécessitant des fonds importants (minimum 75 000€) et envisageant le recrutement de plusieurs salariés.

Réseau Entreprendre Paca

Marseille cedex 1
Tél : 04.13.94.04.40
www.reseau-entreprendre.org

France Active

Un réseau national de financeurs solidaires au service de l'emploi.

France Active a développé un réseau d'associations locales qui lui sont affiliées sous l'appellation « Fonds territoriaux France Active ». Ces structures ont pour mission de recueillir les demandes locales (Expertise financière), de les instruire (Financement : garanties bancaires, apports en fonds propres) et d'assurer le suivi des entreprises financées.

Entreprises solidaires, associations, entreprises d'insertion par l'économie, économie sociale et solidaire.

Fonds territorial France Active PACA ESIA

82 rue de la République
13 002 Marseille
Tél : 04 91 59 85 70
www.esia.org

Antenne Vaucluse
Maison IV de Chiffre
26 rue des Teinturiers
84000 Avignon
Tél : 04 90 85 66 80
esia.84@wanadoo.fr

FGIF – Fond de garantie à l'initiative des femmes

Direction Générale de la Cohésion Sociale

Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (Secrétariat d'Etat chargée de la famille et de la solidarité)

Préfecture de Région
Boulevard Paul Peytral
13282 Marseille cedex 20
Tél : 04 84 35 40 00

Le FGIF est un dispositif de garantie financière en faveur de toute femme qui souhaite créer, reprendre ou développer une entreprise (de moins de 5 ans), tout secteur et tout statut. Le FGIF intervient sur des prêts de 5 000 € minimum. (garantie max. 27 000 €.) La durée des prêts garantis doit être comprise entre 2 et 7 ans. Prêts de moyen terme, finançant des besoins de fonds de roulement et/ou des investissements.

Egalement porté par les réseaux de France Active et France Initiatives (voir ci-dessus dans ce document)

OSEO

Direction régionale OSEO PACA

141 avenue du Prado
BP 265
13269 Marseille Cedex 08
Tél : 04 91 17 44 00
www.oseo.fr

Le groupe OSEO est l'un des piliers de la politique du gouvernement dans l'accompagnement de la création, reprise et croissance des PME, ainsi que dans le développement de l'innovation au sein de ces entreprises.

Le groupe OSEO couvre trois métiers :

Innovation :

soutien à l'innovation, financement (subventions, prêt à taux zéro remboursables partiellement) et accompagnement personnalisé des projets.

● Financement et garantie :

Pour **faciliter l'accès des PME au crédit bancaire**, OSEO partage le risque de financement bancaire des créations d'entreprises et PME avec les banques (garantie et cofinancement) OSEO **garantit le financement en fonds propres** (jusqu'à 70%) des PME auprès des capitaux investisseurs.

Le PCE Prêt à la Création d'entreprise : de 2000€ à 7000€, sans caution personnelle ni garantie, en plus du concours bancaire à moyen ou long terme. www.pce.oseo.fr

D'autres services tout au long de la chaîne de financement, des services en ligne et extranet dédiés complètent l'offre d'OSEO.

Voir détails sur le site.

Egalement Bourse nationale de la transmission de toutes les affaires à reprendre en France.

Pôle de l'épargne et de la Finance Solidaires en PACA

Regroupement d'acteurs de l'épargne et de la finance solidaires. Ils collectent de l'épargne et investissent directement dans des projets de développement local (en région paca et à l'international dans les Pays du Sud et de l'Est) privilégiant l'humain, l'utilité sociale et l'environnement au coeur du projet économique.

Missions : sensibiliser, informer communiquer sur l'épargne et la finance solidaires, **faciliter l'accès des porteurs de projet aux possibilités de financement**, renforcer la représentativité et la légitimité des acteurs auprès des institutions, développer l'économie solidaire.

Les acteurs du pôle : l'Antenne Régionale des Cigales (voir ci-dessous), Garrigue, la Nef, SIDI, les Clefe.

Leurs valeurs : transparence, proximité, citoyenneté économique responsabilité sociale et environnementale des activités économiques.

La Nef (Société coopérative de finances solidaires) www.lanef.com

tous les 1ers mardi du mois à l'APEAS, Béatrice Chauvin
Tél : 06 23 52 03 87

CIGALES (Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire) : structure de capital risque solidaire mobilisant l'épargne de ses membres au service de la création et du développement de petites entreprises locales et collectives (SARL, SCOP, SCIC, SA, association,...) qui remettent l'homme et l'environnement au centre de leur activité.

Prêts dans le cadre du micro-crédit.

APEAS

49 rue de Village
13006 Marseille
Tél : 04 91 99 02 40
www.apeas.fr

Le *Guide des finances solidaires*, édité par l'APEAS, recense les possibilités de recours à ce type de financement (consultable sur place et en vente, 10€).

Business Angels

Un Business Angel est une personne physique qui investit une part de son patrimoine dans une jeune entreprise à fort potentiel et qui met gratuitement à disposition de l'entrepreneur, ses compétences, son expérience, ses réseaux relationnels et une partie de son temps.

Source: www.franceangels.org

Provence Business Angels

Hôtel Technologique
Rue Joliot Curie
13013 Marseille
Tél : 04 91 11 88 97
www.provenceangels.com
Association dont le but est de financer et d'accompagner des entreprises de la région PACA à fort potentiel de croissance.

Alumni Entreprendre

CEEI Domaine du Petit Arbois
13100 Aix en provence
Provence Alpes Côte d'Azur
Tél : 06 20 96 22 81
www.alumni-ba

Entrepreneurs et Capital

120 Vallon de la Grave
13790 Peynier
Tél : 04 42 66 41 05
www.entrepreneurs-capital.com

Grand Delta Angels

CCIV cours Jean Jaurès
84000 Avignon
Provence Alpes Côte d'Azur
Tél : 04 90 86 49 66
<http://grand-delta-angels.co>

→ Concours, bourses et prix

De plus en plus de concours et de prix sont organisés à destination des créateurs d'entreprise ; y participer est un bon stimulateur et permet également d'améliorer les finances du (des) lauréats, même s'il faut rester prudent dans les différents prévisionnels, étant donné le risque de ne pas être sélectionné.

Envie d'agir

Le programme Envie d'agir du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative est le premier programme national de soutien aux initiatives des jeunes.

La spécificité du programme Envie d'agir est d'apporter un soutien à la fois pédagogique, technique et financier permettant d'accompagner les jeunes, de l'émergence à la réalisation de leur projet.

- Envie d'agir - Défi jeunes :

Pour les jeunes de 18 à 30 ans.

La bourse est de 2 000€ minimum et de 6000€ maximum (en moyenne 3000 €). Des partenariats financiers et en nature doivent être trouvés pour compléter cette bourse.

Critères principaux :

Les projets doivent présenter prioritairement :

- un défi pour soi,
 - une utilité sociale (service rendu, effet positif pour la société dans son ensemble plutôt que la recherche de bénéfices uniquement personnels)
 - un impact local (incidence du projet sur son environnement, sur son territoire urbain ou rural.)
- En principe, les projets ne doivent pas avoir démarré (sauf exception) au moment de la validation de la candidature (les sociétés pas immatriculées).

Ouverture aux projets accompagnés par des couveuses, des incubateurs ou des coopératives d'activités et d'emploi.

Sont exclus, les projets se déroulant dans le cadre d'un portage salarial, les professions libérales réglementées, les reprises d'activité, les extensions d'activité à partir de structures existantes, les franchises, les projets obligatoires dans le cadre d'études. Un diagnostic est obligatoirement effectué par une structure conseil de la création d'activité économique ou artistique, culturelle.

Où s'adresser ? :

L'Espace Initiatives Jeunes du CRIJPA

Le réseau des Points d'Appui Envie d'Agir

www.enviedagir.fr

Attention :

Les dossiers sont présentés en jury après un accompagnement adapté. Il est donc nécessaire de se renseigner au plus tôt. Le jury décerne le prix et fixe son montant.

CRIJPA
Espace Initiatives Jeunes
Relais Envie d'Agir
96 la Canebière
13001 Marseille
Tél : 04 91 24 33 50
www.crijpa.com
initiatives@crijpa.com

ACCEDE Provence
Prix le Phare de la Création

ACCEDE Provence – Association de Conseil en Création d'Entreprise Pour le Développement de l'Emploi est une association composée d'étudiants de l'école Euromed Management. Plusieurs missions :

- Réaliser des études de marché pour les demandeurs d'emploi et les étudiants souhaitant créer leur entreprise.

- Conseiller et suivre des créateurs d'entreprise (TPE / PME / PMI) : audit, suivi coaching

- « Café Créa' » et networking (réseautage) facilitant la rencontre de créateurs d'entreprise et de professionnels

- Sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat

- Organiser concours **Le Phare de la création** : projets de création d'entreprise portés par des demandeurs d'emplois et des étudiants du bassin méditerranéen.

Pour participer, **il n'est pas nécessaire de créer ou d'avoir déjà créé son entreprise**, il s'agit seulement de **proposer un projet de création d'entreprise**.

25 500 € de dotations financières et des dotations matérielles pour trois Prix dans deux catégories (Demandeur d'emploi et Etudiants)

Prix du meilleur projet, du plus socialement responsable et du plus innovant.

ACCEDE - Association de conseil en création d'entreprise et pour le développement de l'emploi

Euromed Marseille Ecole de Management

Domaine de Luminy

BP 921

13288 Marseille Cedex 9

Tél : 04 91 82 78 35

Dossiers de candidature sur :

www.accede-provence.com

Concours Talents

Décliné en 2 étapes, régionale puis nationale, le Concours Talents récompense des chefs d'entreprise de tous âges, dans tous les domaines d'activité, à condition qu'ils soient accompagnés dans la réalisation de leur projet.

Double objectif :

révéler une nouvelle génération d'entrepreneurs, et valoriser l'accompagnement par les réseaux d'aide à la création d'entreprise, l'« assurance pérennité » de l'entreprise.

Les prix « Talents »

Prix régionaux : 1 500€ en moyenne

Prix nationaux : de 4 000 à 10 000 €

Le Concours Talents comprend désormais 9 catégories :

- Talents de l'innovation technique et technologique

- Talents de l'artisanat et du commerce

- Talents des dynamiques rurales

- Talents de l'économie sociale

- Talents des services

- Talents des services à la personne

- Talents de l'essaimage

- Talents développement (réservée aux anciens lauréats en activité depuis + de 3 ans)

La clôture des inscriptions est fixée au 30 avril de chaque année.

Dossiers de candidature disponibles dans les Boutiques de Gestion et sur : www.concours-talents.com

Autre catégorie de concours :

- **Talents des Cités** est un concours de soutien à la création et au développement d'entreprises et d'associations dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville ou en zone franche urbaine pour les moins de 40 ans.

Deux catégories :

- Création (pour ceux qui ont déjà créé depuis moins de 3 ans), prix régional de

3 000€ et national de 7 000€

- Emergence (pour les porteurs de projets), prix régional de 1 500€ et national de 7 000€.

Grand prix Talents des Cités : 5 000€

Télécharger et remplir le dossier à remettre avant le 31 mai auprès d'un des correspondants dans la région de domiciliation de l'entreprise

Conseil général des
Bouches du Rhône

Prix Trophées Créa13

Ces Trophées récompensent les jeunes entreprises créées dans le département depuis plus de 2 ans et moins de 6 ans. Au cours du troisième trimestre, un jury, présidé par le Président du Conseil général, composé de professionnels et de partenaires économiques, se réunit pour étudier les dossiers de candidatures et proposer les futurs nominés.

Environ 30 candidats nominés chaque année pour l'attribution de 13 Trophées représentant une dotation globale de 56 500€, augmentée du prix spécial du partenaire industriel Eurocopter de 7 600 €.

Source : www.cg13.fr

Conseil Général des Bouches-du-
Rhône

DEA Créa 13

52 avenue de St Just

13256 Marseille Cedex 20

Tél : 04 91 21 10 13

Télécharger le règlement et

inscription avant le 19 juillet 2010 sur le site du CG13

www.cg13.fr/developpement/economie/crea13.html

Conseil général de Vaucluse

Trophées de la Création/reprise d'activité en Vaucluse prix organisé par le Réseau local d'accueil 84. C'est un réseau de partenaires qui aide les créateurs et les repreneurs d'entreprises avant et après le lancement de leur projet. Les candidats seront obligatoirement accompagnés par un membre du RLA

Plusieurs catégories :

- « Jeune entrepreneur » : les candidats doivent avoir moins de 26ans à la date de la création/reprise d'activité.
- «Reprise d'entreprise» : rachat de fonds ou de parts sociales
- « Réussite et développement » : la date de création/reprise d'entreprise doit se situer avant le 1er janvier 2008 (pour le concours 2011 et 1^{er} janvier 2009 pour le concours 2012).
- « créativité, originalité ou innovation ». L'activité doit mettre en avant au moins l'un des éléments suivants : création et ou maintien d'emploi, développement de concepts, innovation, facultés d'adaptation du (des) dirigeant(s)
- « Dynamique locale » : l'activité (création/reprise) doit mettre en avant au moins l'un des éléments suivants : maintien de l'activité en milieu rural, service de proximité, maintien du lien social, service à la population.
- « Entrepreneur senior » : les candidats doivent avoir plus de 50 ans à la date de la création/reprise d'activité.

Conseil général de Vaucluse

Hôtel du Département
rue Viala
84 909 Avignon Cedex 9
Tél : 04 90 16 14 74
www.vaucluse.fr

A SAVOIR

De nombreuses fondations privées organisent leur concours, prix, ou trophée à l'intention des jeunes créateurs d'entreprise, www.fondations.org

Voir aussi le *Guide des fondations* édité par la CRESS – Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Provence Alpes Côte d'Azur et les fiches Actuel CIDJ et Actuel CRIJPA n° 562 Les aides aux projets.

Hébergement (couveuses, incubateurs, pépinières, coopératives...)

→ LES COUVEUSES

Le principe est le même partout : il s'agit de tester « en vrai » l'activité, en minimisant les risques et en étant accompagné pendant une période limitée dans le temps. Avant de vous engager, comparez !

ADIJE – Association pour le droit à l'initiative des jeunes entrepreneurs

ADIJE

67 rue Paradis
13001 Marseille
Tél : 04 91 59 82 80
www.adije.fr

Directeur : Frédéric OLIVE
Mise à disposition du n° SIRET de la couveuse d'entreprises ADIJE, couverture assurantielle pour chaque entrepreneur, contrat CAPE entre l'ADIJE et l'entrepreneur. (labélisée par l'Union des Couveuses)

Public : Demandeurs d'emploi, indemnisés ou pas, bénéficiaires du RSA

Type de projet : toute sorte, sauf commerces avec bail commercial et activités réglementées notamment juridiques et du bâtiment.

Compétences géographiques : Bouches-du-Rhône (antennes à Aubagne, Martigues, Salon de Provence, Vitrolles)

Méthode d'accompagnement :

- informations collectives sur rendez-vous

- « pré-test » (2 mois) pour réaliser une étude de marché, établir une stratégie commerciale, organiser son temps, maîtriser les techniques de vente, choisir un statut juridique, communiquer auprès des cibles... puis si l'essai est concluant passage en « test »

- « Test » (4 à 12 mois) pour lancer une activité : prospecter, produire, facturer, évaluer et développer un projet, intégrer un réseau (partenaires, experts, créateurs d'entreprise).

- consolidation : suivi hors de la couveuse, pendant 2 ans, gratuitement.

Compétences particulières :

- projets dans le domaine de la mode, du textile...

- projets de création d'entreprises intégrant une démarche de développement durable (2D) (3 sessions de formation/an) Eco-Création à Aubagne.

Cado

Couveuses d'activités et d'entreprises culturelles CADO A.M.I

Centre de développement pour les musiques actuelles

Friche Belle de Mai

41 rue Jobin

13003 Marseille

www.amicentre.biz

Contact :

Maud Dissescou

Gregory Duvernay

couveusecado@amicentre.biz

Tél : 04 95 04 96 17

Accompagnement en couveuse de porteurs de projets du secteur culturel et créatif pendant une durée de 3 à 1 an renouvelable.

Le « pack » Cado :

Appui individualisé, formations à la création d'entreprises, ateliers collectifs, rencontres professionnelles.

Réunions collectives autour de l'échange d'expériences avec les autres porteurs de projet.

Mise en réseau en local et à l'international.

Contrat d'accompagnement :

Hébergement juridique sous CAPE en fonction de la nature de l'activité développée
Convention d'accompagnement libre pour les projets associatifs

Inter-made

Inter-made

Entrepreneurs solidaires

18 rue du Transvaal

13004 Marseille

Tél : 04 91 50 66 16

Alexandre FASSI, Directeur

www.inter-made.org

Accompagne prioritairement des jeunes de moins de 35 ans qui souhaitent créer leur activité dans le cadre d'une économie sociale et solidaire. (labélisée par l'Union des Couveuses et "entreprise solidaire" par la Préfecture)

Plusieurs dispositifs dont :

- Pour bien démarrer : le « starter » : 3 mois de formation et d'accompagnement pour réaliser une étude de faisabilité, construire un budget prévisionnel, définir une stratégie commerciale, trouver le statut juridique...

Pour un porteur de projet qui veut finaliser un projet déjà avancé ou une association qui existe déjà mais qui veut se professionnaliser et créer de l'emploi.

- Pour tester et développer : la couveuse, accompagnement de 9 à 18 mois avec des formations collectives, un accompagnement individuel, un hébergement physique de l'activité et une mutualisation des moyens et des compétences avec d'autres porteurs de projets.

L'activité doit être prête à démarrer au moment d'entrer dans la couveuse, il s'agit de la tester en « grandeur réelle ». Le projet est obligatoirement placé dans le champ de l'économie sociale et solidaire, et son dirigeant doit être demandeur d'emploi, RSA, travailleur à temps partiel de moins de 35 ans. Il peut y avoir quelques places pour des personnes plus âgées.

Interface

Tester son activité, devenir autonome apprendre le métier d'entrepreneur, en 18 mois maximum (entrée et sorties permanentes). Accueil tous types de projet, y compris d'économie solidaire.

Sauf baux commerciaux et activités nécessitant des financements très importants, ou relevant d'une réglementation particulière.

www.couveuseinterface.com

Interface

Agence de **Marseille- CDE**

5 rue Gilbert Dru

13001 Marseille

Tél : 04 91 01 64 71/72/90 88 66

www.cde-sap.fr

Agence **d'Aix en Provence**

20 route de Galice

13090 Aix-en-Provence

Tél : 04 42 64 19 23

Agence d'Arles
1 rue Copernic
Village d'Entreprises ZI Nord
13646 Arles Cedex
Tél : 06 62 69 40 46
couveuse-interface@orange.fr

Agence d'Aubagne
510 Avenue de Jouques
ZI Les Paluds Pôle Performance 16
13400 Aubagne
Tél : 06 62 69 40 46
couveuse-interface@orange.fr

Agence Interface Huveaune
rue Gimon Maison de L'Emploi
13012 Marseille
Tél : 04 91 04 61 70
Couveuse Interface Miramas
Tél : 06 62 69 40 46
Couveuse Interface ZFU
Bd du Cdt Thollon
MPT Plan d'Aou
13015 Marseille
Tél : 04 91 01 64 72

PCE-Provence création emplois

PCE- Provence création emplois
Espace Saints Anges
272 Avenue de Mazargues
13008 Marseille
Tél : 09 51 78 65 71
www.pce-asso.com

PCE Pays d'Aix
Tech'Indus Bât D
645 rue Mayor de Montricher
13854 Aix en Provence Cedex 03
Tél : 09 50 46 52 26
www.pce-asso.com
Propose une aide à la création
d'entreprise sous deux formes :
- la **couveuse**
- l'**accompagnement post création** et
à la **reprise d'entreprise**
Tout projet, mais surtout liés à la
vente.

Couveuse Activie

Couveuse d'entreprises
Batiment Aurora
Rue Belle Aureille
Micropolis
05000 Gap
Tél : 04 92 24 70 87
www.couveuse-activie.fr
Artisanat, nouvelles technologies,
services à la personne, prestations
de services

Crea Vaucluse

Couveuse portée par le réseau des boutiques de gestion en Vaucluse.
La couveuse CREA, expérience pilote à vocation départementale menée dans le cadre d'un programme européen (Objectif 3 du Fond Social Européen) porté par le Conseil Général de Vaucluse, est présente sur tout le département à travers ses relais locaux. (Boutiques de gestion, CBE, Rile)
www.activconseil.net

Le diapason

Couveuse spécialisée dans les métiers de la création, artistiques, métiers d'art et de conception, projets culturels et d'économie sociale et solidaire. Egalement centre de ressources.

Couveuse d'entreprises
Ensemble Culturel Bonne Fontaine
04300 Forcalquier
Tél : 04 92 75 69 35
www.diapason04.org

→ LES INCUBATEURS

Un incubateur est une structure publique ou privée, d'accueil et d'accompagnement s'adressant aux porteurs de projets de création d'entreprise.

Incubateur Impulse
Maison du développement industriel
Technopôle de Château-Gombert
Rue Frédéric-Joliot-Curie
13452 Marseille Cedex 20
Tél : 04 91 10 01 45
www.incubateur-impulse.com
Incubateur public : accueille les projets d'entreprises **innovantes** liées à la recherche publique, portées par des chercheurs, des étudiants ou des entrepreneurs de la région

Incubateur national Belle de Mai
37 rue Guibal
13003 Marseille
Tél : 04 95 04 67 30
www.belledemai.org
Projets innovants, dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, multimedia éducatif.

→ LES PEPINIÈRES

Les pépinières : accueillent des structures déjà créées, auxquelles elles fournissent locaux et/ou aide, conseils et services en commun avec partage des frais.
www.reperes.pro pour une liste complète des pépinières en PACA

Maison de l'entreprise des Pays du Buëch

Rue Léon Cornand
05400 Veynes
Tél : 04 92 58 30 80
me.buech@wanadoo.fr
Pépinière d'entreprises de la communauté de communes des Deux Buëch, hôtel d'entreprise pour les NTIC.

Espace liberté/Essor 13

L'association **Entrepreneurs et Associés** gère deux pépinières : Espace Libertés et Essor13

Espace Liberté
33 boulevard de la Liberté
13001 Marseille
Tél : 04 91 28 38 00
www.espaceliberte.fr
Pépinière généraliste.
Tous publics, activités économiques et de solidarité.
Accepte des projets non aboutis.

ESSOR 13
132-134 rue de Rome
13001 Marseille
Tél : 04 91 00 32 90
www.essor13.fr
Pépinière d'entreprises et d'activités sociales et solidaires ;
Propose un hébergement, un accompagnement et des services mutualisés, propices au développement et à la pérennisation d'activités relevant du champ de l'économie sociale et solidaire.

Marseille innovation

Marseille innovation

Hôtel technologique
Technopôle de Château-Gombert
BP 100
13382 Marseille Cedex 13
Tél : 04 91 11 88 00
www.marseille-innov.org
Pépinière d'entreprise spécialisée dans l'aide à la création d'entreprises technologiques et innovantes
- Pépinière de Château-Gombert
Hôtel Technologique (voir ci-dessus)
Sciences de l'ingénieur et sciences de l'information, Logiciel Libre
- Pépinière Pôle Médias Belle de Mai
37 rue Guibal
13003 Marseille
Tél : 04 91 05 50 50
Audiovisuel, multimédia et culture
- Pépinière Optique/Photonique, en projet pour 2011

Pépinière AggloPays d'Aubagne

Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Hôtel de la Communauté
d'agglomération du Pays d'Aubagne
et de l'Etoile
932, avenue de la Fleuri de
ZI des Paluds BP 1415
13785 Aubagne cedex
Tél : 04 42 62 80 00
www.agglo-paysdaubagne.com
Gère deux pépinières :

Pépinière La Ferme de Napollon

Pépinière d'entreprises,
agglomération Pays d'Aubagne et de
l'Etoile
Parc de Napollon
280 avenue des Templiers
13400 Aubagne

Pépinière Le Pôle Performance

ZI des Paluds
510 avenue de Jouques
13685 Aubagne CEDEX

RILE

Pépinière d'entreprise
68 rue du refuge
84200 Carpentras
Tél : 04 90 67 14 73
www.rile-carpentras.com
Accompagnement individuel sur
rendez-vous et suivi jusqu'à 2 ans par
des bénévoles.
Formations à la carte (par journées).
Intégration possible dans la
pépinière d'entreprise.

→ LES COOPERATIVES

Energies alternatives

Energies Alternatives

Coopératives d'activités et d'emploi
52 la Canebière
13001 Marseille
Tél : 04 91 33 65 77
A Miramas sur rdvs : 06 58 05 74 66

Energies Bât

13014 Marseille
www.energies-alternatives.com

Energies alternatives

Immeuble le Vinci
3 Place Alexandre Farnese
84000 Avignon
Tél : 04 86 68 81 17

Valabre Terre d'Energies (métiers verts en agriculture)

CFPPA Valabre
Tél : 04 402 93 87 33

Principe de la **coopérative d'activités et d'emplois (CAE)** : développer son activité dans le cadre juridique du salariat, tester en grandeur réelle sa faisabilité, tout en apprenant à maîtriser la gestion. 3 mois renouvelables (Convention de partenariat), ce qui permet de tester son activité sans risque, puis un contrat de travail en CDI est signé dès les premières factures encaissées ; enfin trois sorties sont possibles : le statut d'entrepreneur-salarié (associé à Energies Alternatives), la création en indépendant sous le statut de son choix, ou la création en coopérative.
3 filiales à Marseille :
Synergies Services à la personne,
Energies Bat (métiers du bâtiment)
et Artenreel (Art et Culture)

SCOP Entreprises Union Régionale

8 rue des Fabres
13001 Marseille
Tél : 04 91 90 19 35
www.scop-paca.com

Les SCOP sont des sociétés commerciales dont la réussite repose notamment sur l'implication et la motivation des salariés, associés dans l'entreprise : tout en gardant l'intégralité des avantages de leur statut, ils deviennent des « entrepreneurs associés » directement concernés par la marche de leur entreprise (Partage effectif des bénéfices réalisés)

Tous secteurs d'activités (industrie, services, bâtiment).

Union Régionale : conseil et soutien financier, aide à la reprise d'entreprise par les salariés à la barre du tribunal après liquidation.

→ UN HOTEL D'ACTIVITES :

Potentielles

Un hôtel d'activités et un magasin alternatif...
Domiciliation, coworking, salles de réunion, espace ateliers, showroom, évènement et rencontres de créatrices.

Potentielles

Elizabeth Luc
128 Bd de la Libération
13004 Marseille
Tél : 04 91 37 78 17
www.potentielles.fr

Créer son réseau

Action'elles

Action'elles

Délégation PACA
Athélia IV Bât B,
515 avenue de la Tramontane
13705 La Ciotat
Tél : 04 88 68 41 05
paca@actionelles.fr

Cette association a pour but de promouvoir la réussite d'entreprises créées par des femmes : animation d'un réseau de solidarité, mise en commun de moyens, propositions et actions au niveau politique, collaboration avec divers partenaires.
Source : site d'Action'elles

ESM Espace Cadres Marseille

Espace Cadres Marseille

19, rue Venture, 13001 MARSEILLE
Tél : 04.91.90.56.58,
Accompagnement à la création d'entreprise, par des cadres ou des chefs d'entreprise expérimentés ou à la retraite

Entrepreneurielles

Association Entrepreneurielles
Les Bureaux du Littoral
16 avenue de St Antoine
13015 Marseille
Tél : 06 28 83 12 95
www.entrepreneurielles.com
Association de femmes chefs d'entreprise, avec une commission spécialement dédiée à la création d'entreprise (réseau, partage d'expérience, formation...).

Potentielles

Un hôtel d'activités et un magasin alternatif... plus un réseau de femmes qui créent leur activité

Potentielles

Elizabeth Luc
128 Bd de la Libération
13004 Marseille
Tél : 04 91 37 78 17
www.potentielles.fr

et aussi :

- **Accompagnement bénévole** par des chefs d'entreprise volontaires et bénévoles, souvent retraités, qui proposent de faire partager leur expérience en matière de création et de management d'entreprise.

AGIRabcd

www.agirabcd.org

AGIRabcd Marseille

Tél : 04 92 31 50 92 / 06 87 46 02 39

AGIRabcd Digne les Bains

Tél : 04 92 31 50 92 / 06 87 46 02 39

ECTI

Délégation régionale
Immeuble Hemiris
115 rue Claude-Nicolas Ledoux
13854 Aix-en-Provence Cedex 3
Tél : 04 42 24 45 27
www.ecti.org
Délégués départementaux
Professionnels seniors bénévoles

EGEE Provence

6 impasse Saint-Michel
04860 Pierrevet
Tél : 04 92 72 50 22
www.egee.asso.fr/paca
Association de chefs d'entreprise bénévoles retraités

Démarches administratives

→ Est-il nécessaire de se faire aider pour les démarches administratives ?

OUI ! par le ou les organismes de conseil et d'accompagnement à la création d'entreprise qui vous suivent depuis le début de votre projet.

Démarches simplifiées pour le statut d'auto-entrepreneur : attention à la possibilité de s'inscrire directement sur internet, alors qu'un accompagnement en amont est indispensable à la réussite du projet. Par ailleurs, certains CFE proposent des services en ligne, là encore, la prudence est de rigueur : si vous êtes isolé, faites-vous aider par l'un des Organismes de conseil et d'accompagnement (voir début de ce document), avant toute inscription/immatriculation.

Pour une société, on peut aussi s'adresser à des professionnels (expert-comptable, cabinet spécialisé, avocat...), dont le coût se justifie par l'enjeu, la moindre erreur pouvant entraîner des délais par exemple dans le déblocage des capitaux.

Mis en place le 1er janvier 2010, le site **www.guichet-entreprises.fr** permet aujourd'hui :

- de prendre connaissance des réglementations applicables aux activités, en consultant les fiches élaborées par l'APCE, qui permettront de connaître l'ensemble des conditions et démarches nécessaires à l'accès et à l'exercice de nombreuses activités réglementées.
- Définition de l'activité
- Nature de l'activité : agricole, artisanale, civile, commerciale, libérale.
- CFE compétent
- Code(s) NAF (nomenclature d'activités françaises de l'Insee)
- Conditions d'installation
- Démarches et formalités à accomplir dans l'ordre chronologique auprès des autorités compétentes identifiées avant et après la création
- Réglementation de la profession

- Convention collective
- Textes de référence
- Source d'informations
- Activités autour du métier (activités connexes).
- d'identifier le centre de formalités qui traitera le dossier
- de déposer le dossier de demande d'immatriculation de l'entreprise,
- de suivre l'évolution du traitement du dossier.

Source : site de l'APCE
www.apce.com
www.apce.com/pid941/formalites-en-ligne.html?espace=1&tp=1

Immatriculation auprès d'un **Centre de Formalités Administratives - CFE** : C'est une sorte de guichet unique, à partir de cette seule déclaration qui va véritablement donner son existence à l'entreprise
Le CFE est différent selon la nature de l'activité :

CCI pour les commerces et les industries

Chambre des métiers et de l'artisanat pour les artisans

Chambre d'agriculture pour les agriculteurs

URSSAF pour les professions libérales

Greffe du tribunal de commerce pour les sociétés civiles autres que commerciales ; agricoles et artisanales, les EPIC et les GIE

Services des impôts pour les artistes et les auteurs, les associations (différent selon l'activité de l'association, voir site de l'INSEE : www.insee.fr) et d'une manière générale si l'on ne dépend d'aucun CFE référencé ci-dessus.

Il peut y avoir double inscription selon la forme juridique et la taille de l'entreprise.

Liste des Centre de formalités administratives –CFE

Se reporter au site signalé ci-dessous [rubrique Informations pratiques> Annuaire des CFE],
www.guichet-entreprises.fr/mgun_accueil/

AUTO-ENTREPRENEUR

Le statut d'auto-entrepreneur s'adresse en particulier à ceux qui souhaitent pouvoir débiter ou arrêter facilement leur activité indépendante, qu'ils soient étudiants, salariés, fonctionnaires, professions libérales, demandeurs d'emploi ou retraités, et qui ne veulent pas nécessairement créer une société.

Les charges sociales, voire fiscales sous certaines conditions, sont payées mensuellement ou trimestriellement en fonction d'un pourcentage calculé sur la base du chiffre d'affaire (pas de chiffre d'affaires = pas de charges sociale ou fiscale).

La forme juridique de l'activité est obligatoirement l'Entreprise Individuelle (EI, ou EIRL à partir du 1/1/2011).

Le régime fiscal est celui de la micro-entreprise.

Chiffre d'affaires maximum :

- 81 500 euros HT pour une activité de vente de marchandises, d'objets, de fournitures, de denrées à emporter ou à consommer sur place ou une activité de fourniture de logement ;
- 32 600 euros HT pour les prestations de services relevant de la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) ou des bénéfices non commerciaux (BNC).

Des changements doivent intervenir en cours d'année, consulter les sites suivant :

www.lautoentrepreneur.fr
www.apce.com

Politique des collectivités territoriales

→ CONSEIL REGIONAL PACA

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Hôtel de Région
27 place Jules Guesde
13481 Marseille Cedex 02
Tél : 04 91 57 50 57
www.regionpaca.fr

L'action de la Région dans le domaine économique tend à faciliter la création d'emplois durables dans le cadre du Plan Régional pour l'Emploi (PRE).

Soutien à la création d'activités :

aide à l'émergence de projets, soutien aux structures d'accompagnement comme les coopératives d'activités et les couveuses, aux structures créatrices d'activités, aux outils de financement (ESIA, PFIL, ADIE), et par le **Prêt Régional à la Création d'Entreprise (PRCE)** et reprise d'entreprise (PRTE) (voir Paragraphe Aides financières).

Contribution à l'émergence et au développement d'activités répondant aux principes du développement durable.

En 2007, création de **PROGRESS** Programme Régional de développement de l'Économie Sociale et Solidaire

Objectifs : structurer le champ de l'ESS, soutenir la mise en place de projets de territoire, donner un environnement favorable, former et professionnaliser les acteurs.

Source : Site du Conseil Régional PACA

→ CONSEIL GENERAL DES BOUCHES-DU-RHONE

Conseil général des Bouches-du-Rhône

Direction de l'Économie et de l'aménagement du territoire

Hôtel du Département
52 avenue Saint Just
13256 Marseille Cedex 20
Tél : 04 91 21 13 13
www.cg13.fr

Soutien aux structures qui, par leur action, accompagnent celles et ceux qui entreprennent :

- **Les associations à caractère économique** accueillent et accompagnent les créateurs d'entreprises.

- **Les pépinières d'entreprises** (voir Paragraphe Hébergement).

- **Les plates-formes d'initiative locale** (voir ci-dessus Réseau France Initiative et l'association PACA Entreprendre).

Partenariat avec la CCIMP pour la création et le suivi des porteurs de projets.

Favoriser l'animation économique et développer la mise en place d'un contexte permettant aux entreprises de croître dans les meilleures conditions avec l'agence de développement économique **Provence Promotion**.

Aides : à l'innovation, au conseil, en fonds propres, pour l'accès au crédit, à l'immobilier d'entreprise, à l'implantation et au développement d'entreprises, à la modernisation, aux SCOP.

Encourager les créateurs d'entreprises avec le dispositif **13initiatives jeunes**, par un « coup de cœur » parmi les projets présentés en jury. Et surtout avec le **Prix Créa13**, prix départemental aux créateurs d'entreprises et d'emplois. (Voir Paragraphe Aides financières)

Source :
Site du Conseil Général 13

A SAVOIR

Délégation dédiée à l'**économie sociale et solidaire** ouvrant la voie à la mise en place d'une politique départementale spécifique.
Objectifs : s'investir dans un champ économique qui contribue à la création d'emplois tout en répondant à des critères d'utilité sociale, de développement durable et de solidarité. Des projets en lien avec les enjeux majeurs de société.

Créer un environnement favorable à l'émergence des projets

- par un soutien au réseau départemental d'appui, de conseil et d'expertise des entreprises solidaires ;
- par l'accès aux outils de la finance solidaire.
- par l'acquisition de nouvelles compétences commerciales
- par le soutien à l'hébergement collectif à l'image de la création (pépinière ESSOR)..

Le projet **Reprise et transmission solidaire d'entreprises** (RETS) pour faciliter la transmission d'entreprises artisanales, dont les dirigeants s'approprient à partir de la retraite au profit de repreneurs exclus du marché de l'emploi.

⇒ EN SAVOIR PLUS

Conseil Général des Bouches du Rhône

Direction de l'Économie et de l'Aménagement du Territoire
52 avenue de Saint Just
13256 Marseille cedex 20
Tél : 04 13 31 22 16
www.cg13.fr

→ CONSEIL GENERAL DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Conseil Général des Alpes de Haute-Provence

13 rue du Docteur Romieu BP 216
04000 Digne-les-bains
Tél : 04 92 30 04 00/05 22
www.cg04.fr

- **Le pacte pour l'emploi** a pour finalité de doper l'attractivité économique du territoire (dont renforcement des dispositifs d'aide à l'accompagnement, la création et la reprise d'entreprises).

- **Aides aux entreprises** : Secteurs visés : industrie, commerce et artisanat, tourisme, agriculture et Economie sociale et solidaire

- **Soutien aux Plates Formes d'Initiatives Locales** (octroi de prêts et apport d'aide technique dans les démarches de création d'activité).

→ CONSEIL GENERAL DES HAUTES ALPES

Conseil général des Hautes-Alpes

Hôtel du département
Place Saint-Arnoux
BP 159
05008 Gap Cedex
Tél : 04 92 40 38 00
www.cg05.fr

- Aides aux entreprises et associations : soutien aux entreprises en difficulté, accès au cautionnement, PRTE, bourses aux jeunes créateurs d'entreprises innovantes.

- En partenariat avec la CCI des Hautes-Alpes et la Chambre de Métiers des Hautes-Alpes et en association avec Hautes-Alpes Développement, Agence de Développement Economique, le Département soutient l'installation et le développement d'entreprises sur son territoire. Consultation de la liste des locaux et terrains disponibles à destination des entreprises sur le site www.immopro05.fr

- Soutien également des actions conduites par la CAPEB 05, les plateformes d'initiatives locales de GAP et BRIANCON et diverses structures œuvrant en matière de développement économique. www.had.fr

→ CONSEIL GENERAL DU VAUCLUSE

Conseil général de Vaucluse

Hôtel du Département
rue Viala
84 909 Avignon Cedex 9
Tél : 04 90 16 15 00
www.cg84.fr

- **Vaucluse Développement**, l'agence de développement économique du Vaucluse (favoriser les implantations d'entreprises et les investissements sur le département de Vaucluse).

- **Réseau Local d'Accueil (RLA)** : regroupe tous les acteurs et toutes les actions en faveur des entreprises et des créateurs Le Réseau Local d'Accueil aide à la création de Très Petites Entreprises (TPE) durables et à la reprise d'entreprise.

Il aide les porteurs de projet avant et après la création de leur entreprise et facilite les démarches en proposant un service de proximité pour accompagner et suivre pendant 2 ans les entreprises créées.

L'animation du RLA est assurée par le Conseil général de Vaucluse.

- Guide des Aides aux entreprises en Vaucluse : www.aides-entreprises.vaucluse.fr

- **Trophées de la Création** et reprise d'entreprise en Vaucluse, prix organisé par le Réseau local d'accueil 84, (voir Paragraphe Aides financières), www.rla84.fr

→ VILLE DE MARSEILLE

La Ville de Marseille s'est donnée pour priorité de poursuivre et amplifier le soutien à la création des TPE et l'encouragement à l'initiative économique individuelle.

Le **Plan Marseille Emploi 2009-2014** confirme cet appui à la création d'entreprise par :

- le soutien à l'action du CPEM sur les objectifs suivants : - assistance au montage de projets d'entreprises, soutien financier par l'octroi de prêts d'honneur, intermédiation bancaire

- gestion d'un fonds spécifique de financement à la reprise d'entreprises sur les territoires prioritaires de la Politique de la Ville dans le cadre du projet FEDER porté par Marseille Provence Métropole.

- Accompagnement post-crétion par des actions de tutorat et de suivi interne de l'entreprise en phase de développement.

Le Plan mobilise la Maison de l'Emploi pour la création d'une base de données (analyser le parcours des créateurs d'entreprises et améliorer la continuité et l'efficacité de celui-ci. Il prévoit aussi d'animer le réseau marseillais de l'aide à la création d'entreprise autour de la charte d'engagement signée le 30 septembre 2008 par 30 opérateurs, l'extension du dispositif «info création d'entreprises» pour couvrir l'ensemble des territoires, la professionnalisation des associations d'aide à la création d'entreprise et le développement d'un service de conseil post-crétion.

www.marseille.fr/sitevdm/document?id=5967&id_attribute=48

→ **MARSEILLE PROVENCE**

METROPOLE - MPM

Service aux entreprises

Direction du Développement économique et des affaires internationales

Immeuble CMCI

2 rue Henri Barbusse

13001 Marseille

Tél : 04 95 09 50 00

La communauté urbaine agit pour ses 18 communes dont Marseille et conduit une politique de service aux entreprises.

Accueil personnalisé proposé aux entrepreneurs qui arrivent sur la communauté urbaine avec proposition de mobilisation des partenaires, de sites d'implantation et accompagnement dans les procédures.

Source : www.marseille-provence.com

Dispositif ZFU (Zones Franches Urbaines) :

exonérations de charges sociales, fiscales, de taxe sur foncier bâti...

Pour tout savoir sur le dispositif, le périmètre, l'organisation :

- Direction du Développement et des affaires internationales de la CUMPM

Tél : 04 95 09 50 10 /15

- Préfecture des Bouches-du-Rhône

Tél : 04 91 15 69 36

www.zfu-marseilleprovence.fr

→ **COMMUNAUTE**

D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Hôtel de la Communauté

d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

932 avenue de la Fleuride

ZI des Paluds BP 1415

13785 Aubagne cedex

Tél : 04 42 62 85 32 /04 42 62 80 00

www.agglo-paysdaubagne.com

La Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile conduit une action multiforme :

- Création et développement de sites d'activités : acquisition, aménagement, amélioration.
- Accueil, implantation et accompagnement des entreprises : conseil, aide technique, études, aides institutionnelles.
- Animation du tissu économique.

- Gestion de deux pépinières d'entreprises

- Prévention /défaillance des entreprises.

Un service gratuit et confidentiel dès l'apparition des premières difficultés sur rendez-vous à la :

Maison de la Justice et du droit du Pays d'Aubagne

Tél : 04 42 36 98 10

Pour tout renseignement, contacter les services économiques:

Tél : 04 42 62 85 32

Autres municipalités

Il est impossible de recenser toutes les mesures de soutien à la création d'entreprise proposées, consulter notamment leurs sites Internet.

Informations complémentaires

Chambre régionale Economie sociale

CRESS PACA

19 rue Roux de Brignoles
13006 Marseille
Tél : 04 91 54 96 75
www.cresspaca.org

-Annuaire de toutes les structures œuvrant pour la création d'activités, consultation en ligne, de même que toutes les publications de la CRESS :
www.cresspaca.org/telechargement.s.html

- Observatoire du secteur Economie Sociale en PACA (offres de service : études thématiques, diffusion de savoir-faire, qualification de l'information, publications, conférences, sites web)

- Appui aux entreprises et aux activités de l'ESS : promotion au sein des territoires d'un collectif d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, Centre Régional de Ressources et d'Animation ou C2RA (coordonner et animer le réseau régional des DLA (Dispositifs Locaux d'Accompagnement), Microprojets, publication de Guides (Guide des Fondations, Carnet de Route pour Entreprendre en ESS). PRIDES PSP(Pôle Services à la Personne)
-Organisation du Mois de l'ESS en novembre

Portail de l'économie du Pays d'Aix

http://energies-de-la-victoire.com
Annuaire de structures aidant à la création et à la reprise d'entreprise. Informations sur les entreprises de la Communauté du Pays d'Aix (CPA).
Thèmes : s'implanter, créer, se former, travailler, les institutions, les entreprises et les groupements d'entreprise...

MEMENTO

• Pour tout savoir sur la création d'entreprise

www.apce.fr

L'APCE met tout en ligne pour aider le futur créateur, de l'émergence du projet aux formulaires de budget prévisionnel, abonnement gratuit à *La Lettre* de l'APCE /publication quotidienne.

Site incontournable, à consulter tous les jours, régulièrement mis à jour et parfaitement fiable.

www.lentreprise.com

Portail (conseils, services) sur l'entreprise, dont la création d'activité.

• Pour les aides financières

www.aides-entreprises.fr/accueil.php

Gratuit et constamment remis à jour, ce site donne accès à un répertoire des aides financières publiques par régions. Informations détaillées sur les aides mobilisables au plan régional, départemental ou local ainsi que les coordonnées précises des services gestionnaires de ces aides.

• Pour les statuts

Rappel :

le choix doit intervenir à la fin du montage de l'activité, il résulte des recherches, et éventuellement des tests faits tout au long de l'élaboration du projet.

www.annexx.com/domistatuts.htm

Sur le site de cette société, panorama de statuts juridiques très bien fait.

www.le-

rsi.fr/aide_a_la_creation_d_entreprise
Site du régime social des professions indépendantes : choix du statut fiscal et juridique du dirigeant et de l'entreprise et de la protection sociale appropriée, en comparant les avantages et inconvénients de chacun. Nombreux tableaux de synthèse très pratiques.

Ordre des experts-comptables

Tour Méditerranée
65 avenue Jules Cantini
13298 Marseille Cedex 20
Tél : 04 91 16 04 20
www.experts-comptables-pacac.fr
Information et conseils
Création, développement, reprise et transmission d'entreprise

• Pour protéger son idée INPI

32 cours Pierre Puget
13006 Marseille
Tél : 0820 213 213
www.inpi.fr
sur rendez-vous
Brevets, marques, dessins, modèles... possibilité de consulter des bases de données pour savoir s'ils sont déjà utilisés.

Permanences :

à Aix en Provence sur rendez-vous :

Tél : 04 91 59 92 95

à Arles (CCI) sur rendez-vous :

Tél : 04 90 99 08 06

CARNET WEB

www.aides-entreprises.fr/repertoire desaides

Site de l'ISM (Institut supérieur des métiers) présentant les aides par région, types de projet et profil du créateur. Un site clair et très complet.

www.generation-entreprendre.com

Salon grand public destiné à aider le futur chef d'entreprise à structurer sa démarche de création et à concrétiser son projet.

Initié en 1999 par le Service Public de l'Emploi (DRTEFP, ANPE, AFPA), Génération Entreprendre est un forum consacré à la création et à la reprise d'entreprise qui depuis 2003, est piloté par l'association Génération Entreprendre. Cette manifestation vise à améliorer la lisibilité des acteurs, des règles et des dispositifs liés à la création et à la reprise d'entreprise.

Organisé chaque année dans chaque région (en général, en mars ou avril à Marseille).

www.caravanedesentrepreneurs.com

Salon itinérant, qui a lieu chaque année de Mai à Octobre consacré à la reprise et transmission d'entreprises.

http://marchesdufutur.blogspot.com

Blog des experts-comptables sur les activités en développement dans le futur.

Voir aussi le site de l'APCE (Agence pour la création d'entreprise) qui publie les nouvelles idées d'entreprise : www.apce.fr

www.bnoa.net

Site des Chambres des métiers et de l'artisanat : reprise ou transmission d'entreprises artisanales en France (recherche par activités, régions ou départements).

www.souslelogo.com

Agence de communication pour les logos, noms de société... ; nombreux conseils. Souslelogo est le premier site consacré aux signatures de marque et aux claims (slogans) publicitaires. Parmi les services proposés : une base de données accessible en ligne pour vérifier la disponibilité d'une signature en France ou à l'étranger ou connaître les signatures d'une marque ou d'un secteur d'activité.

www.innotex.fr

Incubateur de l'ENSAIT (Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles) : appel à projets pour création d'entreprise dans le domaine du textile (dotation et prix).

www.creatests.com

Ce site propose des études de marchés en ligne (payant).

www.legifrance.gouv.fr

Textes parus au Journal Officiel, conventions collectives...

www.avise.org

L'agence s'adresse aux porteurs de projets, aux promoteurs d'initiatives au carrefour du social et de l'économique, ainsi qu'à leurs réseaux : ingénierie et services pour entreprendre autrement.

Son action bénéficie également aux services de l'Etat, aux collectivités locales, aux organismes publics ainsi qu'aux milieux économiques.

www.emploiweb.com/demainj ee-com-le-reseau-social-des-jeunes- entrepreneurs

1^{er} réseau social des jeunes entrepreneurs destiné aux porteurs de projets et d'initiatives âgés de 14 à 30 ans, créé par la Région Nord Pas de Calais.

www.aperoentrepreneurs.com

Réunions informelles et gratuites entre chefs et créateurs d'entreprise et porteurs de projets pour échanger et s'entraider (tous les 1^{er} jeudis du mois)

Si des erreurs ou omissions apparaissent dans ce document malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction, nous vous prions de nous en excuser.